

Bilan de la concertation du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Pour validation par le
Conseil Syndical le 22
novembre 2018



En octobre 2012, les trois EPCI membres du syndicat mixte (Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, Isle Crémieu et Pays des Couleurs), ont délibéré afin de prescrire la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Cette révision du SCoT était rendue nécessaire par l'évolution législative mais aussi en raison d'un besoin d'ajustements du document de 2007.

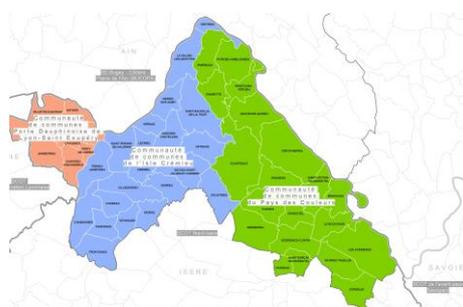
En juillet 2016, le périmètre du SCoT a évolué pour intégrer une Communauté de Communes supplémentaire : Les Balmes Dauphinoises (8 communes).

Le 1er janvier 2017, trois des quatre EPCI membres ont fusionné pour créer Les Balcons du Dauphiné.

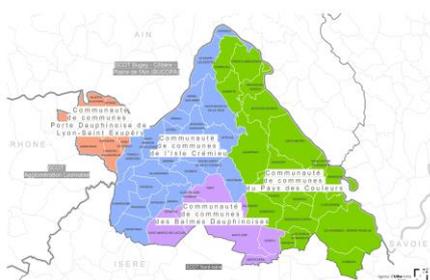
Le périmètre du SCoT est alors constitué de deux EPCI :

- Lyon Saint Exupéry en Dauphiné
- Les Balcons du Dauphiné

2012



juillet 2016



2017



Les impacts de cette évolution de périmètre sur la procédure de révision étaient clairs : les élus ont stoppé la révision prescrite en octobre 2012 pour en conduire une nouvelle sur le périmètre élargi. Le conseil syndical a ainsi prescrit cette nouvelle procédure le 15 septembre 2016.

Toutefois, un bilan de la procédure (production et concertation) qui s'est déroulée d'octobre 2012 à juillet 2016, date d'évolution du périmètre, a été débattu et validé pour qu'il constitue le socle de réflexion de la révision générale du SCoT et qu'il garde trace de la concertation menée.

Il était entendu que ce socle de réflexion ne « liait » pas les élus ayant un pouvoir de décision dans le cadre de la nouvelle procédure, cependant il fut un support de travail solide.

L'ensemble des travaux nécessaires à l'élaboration du SCoT ont fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs et partenaires du territoire.

Le syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné remercie toutes les personnes qui ont participé aux travaux et ont apporté leur contribution.

Le présent document propose une synthèse générale de la concertation qui s'est déroulée de septembre 2016 à novembre 2018.

Le bilan de cette concertation a été approuvé, par délibération, en Conseil Syndical le 22 novembre 2018

Sommaire

Introduction

1. La concertation avec le plus grand nombre :
 - La participation des élus locaux
 - DANS LES INSTANCES DE SUIVI
 - AU MOMENT DU DIAGNOSTIC
 - LORS DE LA PHASE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
 - AU MOMENT DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)
 - La participation des partenaires
 - LES GRANDES ETAPES DE LA CONSULTATION DES Personnes Publiques Associées
 - LA PRISE EN COMPTE DES CONTRIBUTIONS DES PPA
 - LES AUTRES MODES D'ASSOCIATION
 - Informer les habitants et associer le grand public
 - LES HABITANTS
 - LE CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)
2. La communication :
 - Le site Internet
 - La lettre du Syndicat Mixte
 - Les médias
 - Les autres supports de communication

Conclusion : Avancées et limites de la concertation

Introduction :

Le cadre juridique :

Le Code de l'urbanisme rend obligatoire, pendant toute la durée d'élaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale, une concertation associant, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Si le cadre réglementaire n'impose pas de moyens précis pour organiser cette concertation, les modalités retenues doivent permettre, pendant une durée suffisante :

- une diffusion la plus large possible des informations
- et de recueillir des avis ou observations sur le projet qui sont enregistrés et conservés par l'autorité compétente.

A l'issue de la concertation, le syndicat mixte porteur du SCoT en arrête le bilan qui sera joint au dossier de l'enquête.

Les modalités de concertation retenues par le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné :

Le 15 décembre 2016, le Conseil syndical, s'est réuni afin de prescrire la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné et de définir les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

Il a été décidé que :

« La révision du SCoT doit se faire en concertation, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, avec les habitants, le Conseil Local de Développement, les associations locales dont les associations environnementales et de cadre de vie et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, en application du code de l'urbanisme.

Cette concertation devra permettre :

- une large information, sensibilisation du projet par l'ensemble des acteurs et tout au long de la révision,
- la mobilisation, la participation pour aider à la prise de décision,
- d'engager le débat avec les territoires voisins.

Elle prendra la forme (à minima)

- de la mise à la disposition du public du porté à connaissance de l'Etat, accompagné d'une note d'enjeux, des dossiers au fur et à mesure de l'avancée des études et de leur validation, au siège du Syndicat Mixte, jusqu'à l'arrêt du projet,
- d'un travail partenarial avec le Conseil Local de Développement et les Conseils de Développement s'ils sont créés sur le territoire.
- de l'organisation de deux séries de réunions publiques dans chaque intercommunalité. Si des fusions d'intercommunalités ont lieu pendant les temps de la procédure, ces réunions seront, tout de même, maintenues sur les 4 secteurs actuels (agglomération pontoise, Isle Crémieu, Pays des Couleurs et Balmes Dauphinoises)
 - * 1ère série: Présentation du diagnostic, des enjeux, et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
 - * 2ème série: Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs, avant arrêt projet.
- de diffusions d'informations et de documents de mise en débat par voie de presse mais également par les supports propres au Syndicat Mixte et aux collectivités membres.

Il sera tiré un bilan de la concertation du SCOT qui sera présenté devant les membres du Syndicat Mixte qui en délibéreront.

L'Etat, les régions, les départements, les autorités organisatrices prévues à l'article L. 1231-1 du code des transports, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat sont associés à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale dans les conditions définies par le code de l'urbanisme.

Il en est de même des chambres de commerce et d'industrie territoriales, des chambres de métiers, des chambres d'agriculture, Ces organismes assurent les liaisons avec les organisations professionnelles intéressées.

Sont, en outre, associés dans les mêmes conditions:

- les syndicats mixtes de transports créés en application de l'article L. 1231-10 du code des transports, à savoir le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise
- les établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriale limitrophes.
- Le Président peut recueillir l'avis de tout organisme ou association ayant compétence en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements, d'aménagement ou d'environnement, y compris des collectivités territoriales limitrophes.

Si le représentant de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitation, propriétaires ou gestionnaires de logements situés dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale, en fait la demande, le président lui notifiera le projet de schéma afin de recueillir son avis. Cet avis est réputé favorable s'il n'a pas été rendu par écrit dans un délai de deux mois.

La commission mentionnée à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) sera consultée, à sa demande, au cours de l'élaboration du schéma. »

Partie 1

La concertation avec le plus grand nombre :

1. La participation des élus locaux :

Afin de mobiliser le plus grand nombre d'élus, et de s'assurer d'une continuité des réflexions, le Syndicat Mixte a mis en place une organisation permettant une implication des élus à toutes les étapes de la révision générale :

- DANS LES INSTANCES DE SUIVI ET DE PILOTAGE DE LA DEMARCHE
- AU MOMENT DU DIAGNOSTIC
- LORS DE LA PHASE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
- AU MOMENT DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial)

1.1 Pilotage/ suivi/ gouvernance :

➤ **Equipe projet (PILOTAGE GENERAL / ANIMATION / PRODUCTION)**

L'équipe projet est composée :

- Du Président
- Des Vice-présidents en charge de la révision du SCOT
- Du chef de projet
- De l'agence d'urbanisme et des différents prestataires

Travail de concert, au quotidien.

➤ **COFIL (INSTANCE DE SUIVI)**

- Composition (validée par le conseil Syndical) : Bureau du Syndicat Mixte élargi aux Présidents d'EPCI et au Maire des Avenières Veyrins-Thuellin
- Rôle : Suivi général / validation de la méthode de révision/ gestion des aléas...
Présentation de l'avancée des travaux/ validation des étapes/ validation des travaux avant présentation en conférence des Maires et Conseil Syndical...
Préparation des conseils syndicaux...

➤ **« Conférence des Maires » : INSTANCE DE PRESENTATION ET DE DEBAT**

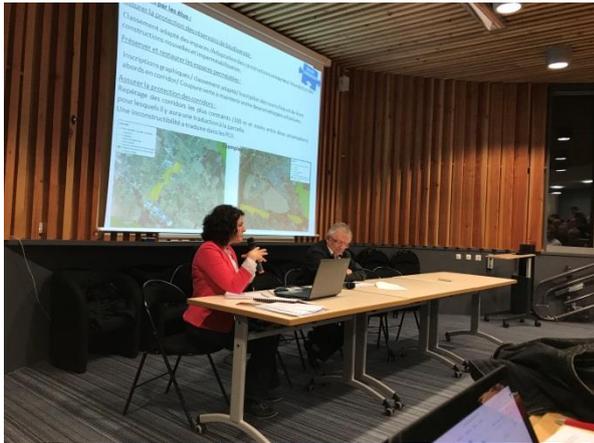
- Composition : Conseillers Syndicaux + Maires du territoire et adjoints à l'urbanisme, au développement...
- Rôle : Information et débat

➤ **Conseil Syndical (INSTANCE DE PRESENTATION ET DE DEBAT ET INSTANCE DECISIONNELLE)**

- Débat
- Valide et délibère

Vue d'ensemble des réunions des différentes instances de gouvernance :

	Diagnostic	PADD	DOO
<i>Rappel avant extension périmètre</i>	1 Copil 2 conférences des Maires 2 conseils syndicaux	4 Copil 2 conférences des Maires 2 conseils syndicaux	1 Copil
<i>Nouveau périmètre</i>	3 Copil 1 conférence des Maires 3 conseils syndicaux		7 Copil 5 conseils syndicaux
Bilan du temps pour la gouvernance : 16 Copil 5 conférences des Maires 12 conseils syndicaux			



1.2 Instances de travail / production

- AU MOMENT DU DIAGNOSTIC
- LORS DE LA PHASE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
- AU MOMENT DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

Vue d'ensemble des séances de travail mises en place selon les étapes de la révision :

	RAPPEL AVANT EXTENSION PERIMETRE	NOUVEAU PERIMETRE
Diagnostic	<p>Lancement de la révision (déc.12)</p> <p>1 Séminaire (fév. 13)- 1er temps collectif, élus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer les travaux - homogénéiser les connaissances - renforcer la culture « SCoT » - Débuter les réflexions (1ers éléments de bilan du SCoT 2007, ...) - Recueillir les 1eres perceptions des élus sur les évolutions observées, les besoins du territoire (enquête de perception) <p>3 Ateliers territoriaux (mars 13)- élus désignés par les Communautés de Communes (5 à 20 personnes par EPCI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des 1ers résultats de l'enquête, réalisée en fév. - Travail sur les 1ers éléments de diagnostic, toutes thématiques confondues, sur la base d'une carte du territoire. - Synthèse et débat <p>1 Atelier prospectif (juin 13)- Temps collectif, élus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et mise en perspective des cartes de synthèses issues des ateliers territoriaux - Travail par thématiques sur la définition des enjeux au regard des éléments de diagnostic. <p>Rencontres des acteurs de l'environnement : (2 séances ; sept. 15 et nov.15)- Rencontres partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co construire l'Etat Initial de l'Environnement : DDT, DREAL, Natura 2000, SMABB, association Lo Parvi ..., syndicats intercommunaux de gestion de l'assainissement collectif et/ou non collectif, SPANC, SICTOM, techniciens des intercommunalités 	<p>ANTICIPATION DU FUTUR PERIMETRE</p> <p>Rencontre en conseil communautaire CC Balmes Dauphinoises (nov. 15)- élus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de la volonté de fusion des intercommunalités - Analyser les avantages/ inconvénients d'une intégration anticipée (avant janvier 2017) <p>Présentation diagnostic (mars. 16), conseil communautaire CC Balmes Dauphinoises- élus</p> <p>Présentation PADD (avril. 16), conseil communautaire CC Balmes Dauphinoises - élus</p> <p>NOUVEAU PERIMETRE : REPRISE DU DIAGNOSTIC AU PADD</p> <p>Lancement de la nouvelle révision (sept 16)</p> <p>4 conseils communautaires (sept /oct. 16)- élus des communautés de communes</p> <p>Diagnostic/ EIE / PADD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des éléments du nouveau diagnostic, élargi à la CCBD et enrichi sur certaines thématiques - Présentation de la structuration de l'EIE et de sa méthodologie d'élaboration - Présentation d'un premier projet de PADD concernant l'ensemble du territoire pour premières réactions <p>4 réunions en bureaux communautaires (nov. / déc. 16)- élus des communautés de communes</p> <p>Présentation des prises en compte des remarques, évolution du PADD.</p>
PADD	<p>5 Ateliers thématiques (oct-nov. 14)- élus désignés par les Communautés de Communes (20 personnes par atelier, 5 thématiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aborder en profondeur chacune des grandes thématiques - Impliquer les élus - Définir des axes stratégiques <p>3 Ateliers territoriaux (fév. 15)- élus désignés par les Communautés de Communes (15 à 20 personnes par EPCI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail transversal, toutes thématiques confondues - Organisés par territoire (EPCI) - Amender et faire évoluer le document <p>3 Ateliers territoriaux (juin 15)- élus désignés par les Communautés de Communes (10 à 20 personnes par EPCI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisés par territoire (EPCI) - Amender et faire évoluer la version 3 du PADD <p>3 Conseils communautaires (sept.2015)- élus des communautés de communes</p> <p>Présenter le document V3 avant débat en conférence des Maires et Conseil syndical</p>	

RAPPEL AVANT EXTENSION PERIMETRE**1 Séminaire (juin 16)- Temps collectif- tous les élus**

- Lancer les travaux DOO, Co-construire avec les élus.
- Travailler sur le type de règles, le type d'outils.

- **ANTICIPATION DU FUTUR PERIMETRE : les élus des Balnes dauphinoises étaient invités**

NOUVEAU PERIMETRE**1^{ère} série d'ateliers thématiques (mai 17) - élus du conseil syndical répartis sur 4 thématiques. Chaque élu suit la même thématique pendant l'élaboration du DOO ; des élus référents rendent compte de l'avancée de chaque groupe en conseil syndical.**

- 4 thèmes : économie ; habitat-urbanisme ; environnement et mobilités
- travail sur l'ambition générale du SCoT en matière d'urbanisme, d'économie, de mobilités et d'environnement.
- décliner le PADD en 1^{ères} orientations à partir de premières propositions (benchmark).

6 Rencontres des acteurs du développement et des partenaires /approche par thématiques (mars. 16 à juil. 17)- partenaires, acteurs du développement

- **5 groupes** : agriculture ; économie ; habitat-urbanisme ; environnement / trame verte et bleue ; mobilités
- Connaître les besoins des acteurs du développement (exemple : entreprises présentes, agriculteurs, carriers...) et apporter des réponses de niveau Scot.
- Choisir les bons outils (réactions suite aux 1^{ères} réflexions des élus).
- Associer en continu les partenaires.

Agriculture : Comité de Territoire BRD ; Chambre d'agriculture ; Etat, CLD. (3 séances)

- 1. Partage des éléments de diagnostic agricole du territoire, constats/ enjeux
Comment caractériser les terres agricoles stratégiques ?
- 2. Préciser les enjeux agricoles du territoire, les localiser si possible,
Esquisser les grands principes de protection, de mise en valeur et de développement de l'agriculture qui pourraient être intégrés dans le Scot
- 3. Point d'avancement des travaux DOO/ liens avec les propositions du groupe

Environnement : DDT, DREAL, Natura 2000, SMABB, association Lo Parvi ..., syndicats intercommunaux de gestion de l'assainissement collectif et/ou non collectif, SPANC, SICTOM, techniciens des intercommunalités, CLD. (1 séance)

- Présentation des 1^{ères} réflexions des élus.

Economie :

- Réalisation d'un questionnaire envoyé à 124 entreprises implantées en zone d'activités sur le territoire : Connaître leur besoin ; 22 réponses
- Constitution d'un groupe « exploitation du sous-sol » ; 1 séance : DREAL, Unicem, Chambre d'agriculture 38, Comité de territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, Lo parvi, CLD

Mobilités (1 séance) :

DDT, Service Aménagement du Haut-Rhône Dauphinois, Département 38 Service déplacement –transports, Région Auvergne Rhône-Alpes, Syndicat Mixte des Transports Aire Métropolitaine Lyonnaise, SCOT Bucopa, Sepal, Nord Isère, Agence de mobilités Nord-Isère
CLD

- Présentation des 1^{ères} réflexions des élus.

Séminaire Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (Avril 17)- Temps collectif ouvert à tous les élus du territoire

- Quelles perspectives pour l'aménagement commercial ?
- Quels défis et quels outils pour demain ?

Questionnaire commerce à toutes les communes (mai 17)- élus

Mieux connaître les communes, leur structuration commerciale, les projets et les problématiques en lien avec l'activité commerciale.

2^{ème} série d'ateliers thématiques (juil. et sept. 17)- élus**Composition identique aux 1^{ers} ateliers**

Urbanisme et environnement (juil.17) :

- Réactions des élus à partir d'une 1^{ère} version écrite de DOO prenant en compte les résultats de l'atelier précédent
- Présentation des remarques des partenaires ; propositions de prise en compte ; arbitrage en séance.

Mobilités et économie (sept. 17) :

- Réactions des élus à partir d'une 1^{ère} version écrite de DOO prenant en compte les résultats de l'atelier précédent et les contributions écrites et cartographiques de la Communauté de Communes les Balcons du Dauphiné.
- Présentation des remarques des partenaires ; propositions de prise en compte ; arbitrage en séance

DOO	<p style="text-align: center;"><u>NOUVEAU PERIMETRE</u></p> <p>3ème atelier urbanisme (sept. 17)- élus L'Etat a adressé un courrier au SYMBORD afin de faire part de ses observations et/ou réserves sur le PADD. Ce courrier, envoyé aux membres du conseil syndical, a été présenté dans les ateliers pour mener une réflexion autour des réponses à apporter. Une 3ème séance de travail en urbanisme a été nécessaire pour réfléchir à ces remarques.</p> <p>1 réunion territoriale spécifique à l'agglomération pontoise - au sens SCoT (Nov. 17)- élus</p> <p>Rencontres partenaires : « stabilisation » des corridors / vérification sur le terrain (déc. 17 à juin.18)- partenaires - Lo Parvi, Natura 2000, Symbord - deux séances de consolidation de la méthode d'identification, travail sous SIG - une journée de visite terrain.</p> <p>Groupe commerce (janv.18)- élus 17 communes représentées : tous les pôles urbains et les polarités commerciales et 8 villages - Bilan diagnostic : forces et faiblesses - enjeux - Les scénarii prospectifs sur les potentiels commerciaux - Les scénarii prospectifs sur la localisation commerciale</p> <p>Entretiens téléphoniques principaux commerçants du territoire - une 10aine (fév.18)- acteurs du développement connaître leur développement actuel ; leurs éventuels projets ; leur vision du futur développement commercial pour le territoire.</p> <p>Groupe commerce (mars.18)- élus 17 communes représentées : tous les pôles urbains et les polarités commerciales et 8 villages - orientations sur l'armature commerciale de demain sur le territoire du Scot - orientations sur les localisations préférentielles des commerces et les règles à y associer</p>
<p style="text-align: center;"><u>Bilan du temps participatif pour la production :</u></p> <p style="text-align: center;">3 séminaires et 1 atelier prospectif (temps collectif) 10 ateliers territoriaux 16 ateliers thématiques 14 interventions en communautés de communes 11 séances de travail en ateliers avec les partenaires 3 questionnaires/ 1 enquête téléphonique</p>	

2. La participation des partenaires :

- LES GRANDES ETAPES DE LA CONSULTATION DES Personnes Publiques Associées (PPA)
- LA PRISE EN COMPTE DES CONTRIBUTIONS DES PPA
- LES AUTRES MODES D'ASSOCIATION

2.1 Les grandes étapes de la consultation des personnes publiques associées (PPA) :

Après notification de la révision générale du SCoT à l'ensemble des personnes publiques associées, le Syndicat Mixte les a sollicités, par courrier, pour une mise à disposition de données, d'études, d'informations pouvant être utiles à la réalisation du SCoT.

Lors de la phase diagnostic, des entretiens ont été réalisés pour enrichir et expliciter les études produites sur le territoire et identifier ainsi les atouts et les faiblesses du territoire. Ont été ciblé les services de l'état, les Communautés de communes, et l'ensemble des acteurs et partenaires en lien avec les problématiques traitées par le SCoT (syndicat d'assainissement, chambre d'agriculture...).

Par la suite, les services de l'Etat ont produit, dans l'attente du « Porter A Connaissance », une note d'enjeux pour apporter leur expertise dans les travaux de la révision.

RAPPEL DES GRANDES ETAPES DE LA CONCERTATION PPA AVANT L'EXTENSION PERIMETRE

Le 01/04/14, le diagnostic a été présenté aux personnes publiques associées qui ont fait des remarques en séance et/ou, pour certain, ont fait parvenir par écrit leurs contributions.

En mai 2015, une réunion PPA portant sur le projet de PADD a été organisée ; les premières orientations du PADD ont été présentées assez tôt dans la réalisation du projet afin que les contributions soient prises en compte dans le PADD débattu.

LES GRANDES ETAPES DE LA CONCERTATION PPA SUR LE NOUVEAU PERIMETRE

Le 16/02/2017, le diagnostic et le PADD ont été présentés aux personnes publiques associées qui ont fait des remarques en séance et/ou, pour certain, ont fait parvenir par écrit leurs contributions.

Une présentation du DOO a été faite aux PPA, le 17/05/18. Elles ont pu, de nouveau apporter leurs contributions.

Le 11/07/18, une présentation du DAAC a été faite aux PPA qui ont pu, de nouveau apporter leurs contributions.

	Diagnostic	PADD	DOO dont DAAC
Réunions PPA	1	2	2
Total réunions PPA : 5			

2.2 La prise en compte des remarques

A chaque phase de l'élaboration du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, les PPA ont pu apporter leurs contributions qui ont permis d'enrichir au fur et à mesure le dossier.

Ces remarques ont toutes été rassemblées dans des comptes rendus envoyés systématiquement à tous les conseillers syndicaux. Elles ont été présentées en conseils syndicaux et en Copil pour débats et suites à donner.

Les principales contributions en réunion sont les suivantes : (Les * identifient les remarques qui ont conduit à modifier le projet).

	REMARQUES PPA
	<p>NB : Le projet de diagnostic et PADD a été remis aux participants avant la réunion, lors de l'envoi de la convocation.</p> <p>Etat : En préambule, il est précisé que la lettre d'association, envoyée lors de la 1^{ère} prescription de révision, est toujours d'actualité.</p> <p>Il s'agit d'un PADD qui va « dans le bon sens et qui est vertueux ». Il y a des améliorations par rapport à la version présentée dans le cadre de l'ancienne procédure notamment par l'ajout des chiffres clés. Cependant, il conviendra de mieux expliquer que le nombre d'habitants, affiché dans partie chiffrée, ne constitue pas un objectif et qu'il s'agit d'un prolongement de tendance.</p> <p>* Concernant l'échéance du projet (2030), il faudrait travailler à un horizon plus lointain compte tenu : <ul style="list-style-type: none"> - du décalage du calendrier initial de la révision lié à l'évolution du périmètre - du temps long nécessaire à la mise en œuvre du projet débattu au regard de la nécessité : <ul style="list-style-type: none"> o de répondre obligatoirement aux dysfonctionnements en matière d'assainissement o d'apporter des solutions de mobilités ...avant de mettre en œuvre les objectifs de développement. Une échéance à 2040 permettrait ainsi un phasage du projet (2 générations de PLU).</p>
D	
I	
A	
G	
N	
O	
S	
T	
I	
C	
Et	
P	
A	
D	
D	
	<p>*Mieux expliquer l'armature territoriale et le rôle de chaque typologie de commune dans l'accueil du développement résidentiel et démographique. Le DOO devra être très clair sur les valeurs données à chaque typologie de commune.</p> <p>*Mieux identifier les différences (d'objectifs) entre les secteurs. Pour le moment, on n'appréhende pas suffisamment ces différences.</p> <p>Concernant les mobilités, le SCoT devra justifier de la faisabilité de ces choix avec des études.</p> <p>*Concernant les sites économiques, l'intérêt régional du parc du pays des couleurs est à démontrer.</p> <p>Lo parvi / Unicem/ chambre d'agriculture : *Concernant les carrières, il est dommage de se référer uniquement au cadrage régional. Le schéma départemental est encore opposable. La DREAL travaille actuellement sur les modalités d'élaboration du schéma régional des carrières et semble bien identifier les SCoT comme interlocuteurs privilégiés. Pour autant le schéma régional ne sera certainement pas élaboré d'ici la fin de la révision. De plus, compte tenu des enjeux sur les matériaux, il est important d'avoir une véritable stratégie politique sur l'exploitation des ressources. On constate un besoin d'encadrement dont l'échelle pertinente va au-delà du SCoT. Enfin, il serait intéressant d'avoir une carte des carrières, avec un bilan des surfaces et les grandes lignes des arrêtés préfectoraux (à mettre dans le diagnostic).</p> <p>Lo parvi : Energie : il existe de nombreux enjeux sur le territoire compte tenu du potentiel sur différentes filières. Ils sont faiblement pris en compte dans le PADD. Le document n'anticipe pas les évolutions en matière de transition énergétique.</p> <p>*Il serait utile d'encadrer le développement de centrales solaires au sol.</p> <p>*Trame Verte et Bleue : Il est important de mieux faire figurer les enjeux de restauration des corridors car le document semble se focaliser sur la préservation de l'existant. Le cadre réglementaire demande aux SCoT d'appréhender les deux niveaux.</p>

Il serait intéressant d'intégrer dès le PADD, les secteurs de compensation environnementale connus (grands tènements, secteurs à enjeux, sites pollués...)

*Enfin, concernant la mise en œuvre, il faudra se doter d'outils de suivi des communes efficaces, avec des signaux d'alerte sur la consommation d'espace. Cela permettra aux collectivités qui révisent leur document de ne pas avoir dépassé les objectifs avant la révision.

SMABB et Natura 2000 :

*La trame verte est bien traitée dans le document alors que la trame bleue ressort peu (notamment les affluents). Il serait pertinent de mettre le terme inondation dans le titre concernant les risques. Cela apparaît dans le texte mais au regard des enjeux sur le territoire, cela devrait être plus clair.

*Transport de marchandise sur le Rhône : infaisable techniquement.

Département et Scot Bucopa :

*Les franchissements du Rhône sont problématiques et cela ne ressort pas dans le document. Cela sera une priorité pour le Département. Les ponts de Loyette et Lagnieu dysfonctionnent (solidité, calibrage, et accessibilité des ouvrages) alors que le trafic PL s'intensifie.

Les 2 besoins de contournements cités dans le PADD sont connus par le Département et des études auraient démarré pour Montalieu-Vercieu. Côté Pontois, le Département demande d'inscrire le principe de contournement (sans matérialisation de tracé). Il semble prêt à lancer des études si une gouvernance locale se met en place.

*Enfin, lorsqu'il y aura ces déviations, le SCOT devra empêcher l'urbanisation à proximité.

Le Département précise qu'entre une étude et sa réalisation, il se passe, en moyenne, 7 ans. Se pose alors la question de la maîtrise du développement dans l'intervalle. Il conviendra d'explorer les solutions liées aux modes alternatifs.

Agence de mobilités :

L'agence informe qu'elle élabore un schéma de covoiturage à l'échelle du Nord-Isère (identification des besoins en aires de covoiturage, proposition de lieux d'implantation). Cela pourra nourrir le DOO.

Les Balcons du Dauphiné travaillent sur une étude Transport A la Demande ; il serait intéressant que ce type d'étude soit réalisé sur tout le territoire.

En 2017, un schéma directeur vélo, à l'échelle du Nord Isère, sera créé. Il serait intéressant de reprendre, à minima, les tracés principaux.

Chambre d'agriculture

*Concernant la réduction de la consommation foncière, le document est assez clair sur le résidentiel. Il serait utile d'être aussi ambitieux sur l'économie. En effet, le volume dédié aux activités dans le SCOT de 2007 est important et il conviendra de le questionner. Ce serait utile de faire un bilan des ZA dans le diagnostic.

D NB : Le projet de DOO a été remis aux participants avant la réunion, lors de l'envoi de la convocation.

O **Lo parvi :**

O Concernant les carrières, la remise en état en agricole ne doit pas être « systématisée ». Il faut plutôt introduire la notion de retour à l'état initial. *

*Dans le document, il manque une carte qui fait le lien entre le développement (urbain et économique) et les corridors.

Chambre d'agriculture :

*Il manque un tableau ou des éléments sur les surfaces dédiées à l'activité et qui sont disponibles dans les zones économiques actuelles. Cela manque pour analyser les extensions envisagées.

Etat :

*Le stock doit être analysé. De plus, la question des friches doit être traitée avant d'aller consommer de nouveaux espaces.

Le Parc du Pays des couleurs questionne à la fois sur son volume et sa localisation (à l'écart des zones urbanisées, d'axes majeurs). Ce site était prévu lorsque l'A48 était planifiée. Il est, certes, réduit mais le volume reste important.

La justification est difficile au regard des besoins et les flux que pourrait engendrer l'activité ne pourront pas être absorbés.

*L'Etat conclue que dans le document, on ne voit pas la justification de cette zone et des autres aussi.

On note un problème de déploiement de l'offre économique au regard de la DTA. Les Balcons du Dauphiné concentrent quasiment entièrement la future offre économique et Lyon St-Exupéry en Dauphiné ne propose pas de site mis à part Salonique.

Concernant la partie urbanisme, le nombre total de logements à produire par rapport à la prévision démographique est questionnant. Il semble que le chiffre soit trop élevé. La méthode de calcul est-elle différente de celle habituellement utilisée ?

La méthode de calcul est celle utilisée « classiquement » par tous les SCoT ; *Les chiffres sont détaillés dans la justification des choix :

- desserrement des ménages (besoin en logements de la population actuelle)
- accueil de nouvelle population
- renouvellement du parc
- La production neuve n'étant pas le seul moyen de répondre aux besoins, ont ensuite été déduits la capacité d'absorption par le parc existant.

*Il faut aussi différencier le besoin en logements et la localisation de la production.

Lo parvi :

Dans le volet paysage, les panneaux publicitaires ne sont pas abordés alors qu'il y a des communes qui sont en infraction par rapport aux exigences législatives.

Dans le volet environnement, il faudrait :

- faire une liste des sites où les déchets du BTP sont autorisés
- aborder l'économie circulaire
- * autoriser le photovoltaïque sur les friches industrielles
- * inciter à la mise en place de réseau de chaleur dans les projets urbains en zone dense
- * traiter des risques de gonflement et retrait.

ONF :

Le DOO parle de favoriser, lors de projet de replantation, les espèces indigènes. Compte tenu du réchauffement climatique, ces espèces ne seront, peut-être, plus adaptées. Il faudrait laisser la porte ouverte à d'autres espèces.

SCoT Nord-Isère :

Concernant les déplacements, le rabattement vers les gares du Nord-Isère est préconisé.

* Les voiries sont saturées et il faut donc vraiment prioriser le développement du covoiturage sur ces axes. Des parcs relais sont-ils prévus ?

Chambre d'agriculture :

Concernant la circulation des engins agricoles, une charte a été réalisée pour permettre de limiter les conflits entre habitants et agriculteurs. Il faudrait la reprendre.

Agence de mobilités du Nord-Isère :

L'agence de mobilités a travaillé sur l'élaboration d'un schéma vélo. Même si ce schéma ne se réalisera pas (arrêt de l'étude), des éléments existent et sont à la disposition du SCoT.

Etat :

Le territoire va continuer à se développer et le trafic augmentera obligatoirement. Il faut donc trouver des solutions pour les problèmes existants et ceux à venir.

Le fait de poser un objet routier semble apporter une réponse aujourd'hui mais n'est pas forcément bénéfique pour l'avenir.

D NB : Le projet de DAAC a été remis aux participants avant la réunion, lors de l'envoi de la convocation.

A **Etat :**

A Au sein des périmètres de centralité, il est inscrit que le PLU/PLUi définit les linéaires commerciaux stratégiques pour l'attractivité du centre-ville qui devront être préservés et que les locaux seront soumis à une interdiction de changement de destination en habitat ou entrepôts sauf si les locaux sont inférieurs à 50 m² ou si le local ne peut être mis aux normes d'accessibilité PMR.

C *Il conviendrait de mieux définir la norme d'accessibilité PMR.

Pour permettre l'implantation de commerces en centralité plutôt qu'en périphérie, il ne sera plus autorisé la construction de locaux commerciaux de moins de 300 m² de surface de vente en dehors des périmètres de centralité.

*Il faudrait préciser ce que signifie ce seuil. Cela concerne-t-il les cellules commerciales ou un ensemble commercial... ?

*Concernant les secteurs commerciaux en périphérie, des autorisations d'extension sont inscrites dans le DAAC sous forme de pourcentage. Il faudrait donc avoir une référence surfacique de départ.

*La zone de Morestel est la seule zone où l'extension n'est pas chiffrée. Est-ce un oubli ? Il s'agit bien d'un oubli.

Etat :

Concernant la zone de la Garenne, l'Etat réserve son analyse. Il faudra faire le point sur l'ensemble des surfaces, dédiées à l'économie, inscrites dans le Scot.

2.3 Les autres modes d'association :

Chaque PPA, partenaire ou élus a pu, s'il le souhaitait, envoyer un courrier ou un mail afin de compléter les interventions faites en séance ou faire de nouvelles remarques :

RAPPEL DES COURRIERS ET/OU MAILS AVANT EXTENSION PERIMETRE

Diagnostic : Commune de Brangues - Mars 2014 ; Commune de Villette d'Anthon - Mars 2014 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère - mai 2014 ; SAGE BOURBRE - juin 2014.

PADD : Commune de St Baudille de la Tour- juin 2015 ; Communauté de Communes Isle Crémieu – février et octobre 2015 ; Région RA- juin 2015 ; SAGE BOURBRE - juillet 2015 ; Centre Régional de la Propriété Forestière- septembre 2015.

COURRIERS ET/OU MAILS NOUVEAU PERIMETRE :

PADD :

- ASN- janvier 2017
- Département, service projets planification urbanisme- février 2017
- ONF- février 2017
- Le Préfet de l'Isère- Mai 2017
- Département, Vice-Président chargé de l'ingénierie urbaine, du foncier et du logement, juin 2018

DOO :

- CC Balcons du Dauphiné- septembre 2017
- ONF-Unité territoriale Bas Dauphiné- mai 2018
- SAGE BOURBRE - mai 2018
- ASN- mai 2018
- Lo parvi -juin 2018
- Commune de Morestel - Juin 2018
- Commune de Charvieu-Chavagneux- juin 2018
- Commune de St Baudille de la Tour- septembre 2018
- Commune de Vézeronce-Curtin- nov 2018

Au-delà des réunions PPA et des contributions écrites, le syndicat mixte a inclus les PPA au processus de production de l'Etat Initial de l'Environnement et du DOO (cf. tableau pages 7 et 8).

Pour réaliser l'Etat Initial de l'Environnement, une démarche co-élaborative a été mise en place, notamment entre les PPA et les élus. Une première version de l'état initial de l'environnement a été réalisée et a, ensuite, été soumise à un groupe d'acteurs concernés par les thématiques abordées dans l'état initial de l'environnement. Le groupe de travail a été amené à se rencontrer à chaque phase de la révision du SCoT. Ces moments d'échanges ont pris la forme d'ateliers afin de faciliter la discussion autour de supports.

Un comité technique plus resserré a été constitué pour l'élaboration de la trame verte et bleue. Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises et a notamment travaillé sur l'identification des corridors écologiques (travail méthodologique et visite terrain).

Au moment du DOO, l'ensemble des PPA, des partenaires et des acteurs du développement a été convié à participer à des ateliers thématiques dans lesquels ils ont été invités à réagir sur les premières prescriptions et recommandations identifiées par les élus :

- Agriculture : 30 mars 2016, 25 mai 2016 et 23 mai 2017 (comité de territoire 38, chambre d'agriculture, DDT, CLD)
- Carrières : 23 juin 2017 (Dréal, DDT, Unicem, comité de territoire 38, chambre d'agriculture, CLD)
- Environnement / ressources : 22 juin 2017, (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre, SAGE Est Lyonnais, Communauté de Communes les Balcons du Dauphiné (Natura

2000, contrat de rivière), l'association Lo parvi, Office Nationale des Forêts, CRPF, Compagnie Nationale du Rhône, CLD)

- Mobilité : 27 juin 2017 (Département, Région, Scots voisins, SMT AML, Agence de mobilités NI, CLD)
- Urbanisme / habitat : 24 mai 2017 (DDT, CCBD (service ADS), Architecte conseil CAUE, CLD)

Cette intervention, très tôt dans le processus d'élaboration du DOO, a permis de co construire cette pièce maitresse du SCoT (puisqu' directement opposable aux documents d'urbanisme).

Le Symbord est, par ailleurs, intervenu à la demande de PPA dans différentes instances (bureaux et conseils communautaires des EPCI membres ; intervention dans des ateliers communautaires de la CCBD ; intervention au Bureau du Scot Bucopa, intervention en communes).

Enfin, pendant toute la procédure, des réunions régulières avec les services de l'Etat (Service Aménagement Nord-Ouest) ont été organisées afin de faire des points d'étape et d'explicitier le projet.

3. Informer les habitants et associer le grand public

- LES HABITANTS
- LE CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)

3.1 Les habitants :

RAPPEL AVANT EXTENSION PERIMETRE

Il a été organisé une série de réunions publiques portant sur la présentation du diagnostic et des enjeux du territoire. 3 réunions ont eu lieu dans chaque intercommunalité membre :

- le 8 septembre 2014, à la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, 25 personnes dans la salle Félix Cottin à Charvieu-Chavagneux
- le 8 septembre 2014, à la Communauté de communes Isle Crémieu, à la salle du conseil de Villemoirieu, près de 50 personnes.
- Le 10 septembre 2014, environ 25 personnes ont participé à la réunion sur la Communauté de communes Pays des Couleurs dans l'espace Ninon Vallin à Montalieu-Vercieu

www.cc-isle-cremieu.fr/Le-Syndicat-Mixte-de-la-Boucle-du.html?retour=back

Le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné organise ses premières réunions publiques d'information et de concertation dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Publié le 28 août 2014

A destination de tous les élus, habitants, acteurs économiques et sociaux, associations, etc. ces réunions présidées par Gérard JOANNON, Président du SYMBORD et Bruno GINDRE, Vice-président en charge de la révision du SCoT, permettront aux participants de prendre connaissance de la démarche SCoT, des grandes lignes du diagnostic stratégique et des enjeux identifiés.



SYMBORD

Les réunions se dérouleront les :

- 8 septembre 2014 à 14h à Charvieu-Chavagneux, Espace Felix Cottin, Salle Nole, route de Vienne
- 8 septembre 2014 à 17h à Villemoirieu, Mairie, rue Lamartine
- 10 septembre 2014 à 14h à Montalieu-Vercieu, salle de l'ancienne cantine, route de Vassieu

Vous êtes invités à venir vous exprimer lors de cette rencontre au regard des éléments qui vous seront présentés.

 [dossier de presse - reunions publiques](#)
Document PDF - 119.3 ko

Pour toute information : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, 0437061326, www.symbord.fr

→ Venir à la CCIC

→ Actualités

→ Agenda

→ Publications

→ Contactez nous

→ Marchés publics

NOUVEAU PERIMETRE :

Il a été organisé une première série de réunions publiques portant sur la présentation du diagnostic et des enjeux du territoire et sur le projet de PADD.

4 réunions ont eu lieu : environ 145 personnes ont participé

- le 8 février 2017, à la salle du conseil de Villemoirieu, près de 45 personnes présentes.
- le 9 février 2017, à la salle des Roches à Trept, près de 40 personnes.
- le 13 février 2017 à la salle du conseil de Montalieu-Vercieu, près de 35 personnes présentes.
- le 15 février 2017, à la salle Nolle à Charvieu-Chavagneux, environ 25 personnes présentes

L'information sur ces réunions est parue dans la presse locale, sur les sites internet des communes et EPCI et elle a été affichée en Mairies, en communautés de communes, au siège du Symbord. Certaines communes ont aussi relayé l'information sur leurs panneaux électroniques :

Exemple de parution dans la presse locale.

Scot de la Boucle-du-Rhône-en-Dauphiné : réunions publiques

Le syndicat mixte de la Boucle-du-Rhône-en-Dauphiné (Symbord) révisé le schéma de cohérence territoriale (Scot) des communautés de communes Lyon-Saint-Exupéry-en-Dauphiné et Balcons-du-Dauphiné (53 communes, 92 000 habitants). Après le diagnostic du territoire et de ses enjeux, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) pour les 15 prochaines années et un débat, les élus soumettront leur travail à la population lors de réunions publiques, les 8 février à Villemoirieu (mairie), 9 février à Trept (salle des Roches), 13 février à Montalieu-Vercieu (mairie) et 15 février à Charvieu-Chavagneux (espace Félix-Cottin), dès 18 h.

4 **L'ESSOR** DU VENDREDI 27 JANVIER AU JEUDI 2

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | SAMEDI 4 FÉVRIER 2017 | 13

LEURS

LYON SAINT-EXUPÉRY-EN-DAUPHINÉ/BALCONS DU DAUPHINÉ

À quoi ressemblera le territoire dans 20 ans

Quelle vision du territoire à 20 ans ? Pour présenter le projet politique de développement du périmètre des Balcons du Dauphiné et de la communauté de communes Lyon Saint-Exupéry-en-Dauphiné, quatre réunions publiques sont programmées entre le 8 et le 15 février. Ici, on va réviser le Schéma de cohérence territoriale (Scot).

L'opération est portée par le Symbord (Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné), présidé par l'adjoint de Charvieu-Chavagneux Gérard Joannon. Cela concerne 53 communes et 92 000 habitants.

Ce Scot avait été approuvé en 2007. Mais depuis, la loi a changé, ouvrant de nouveaux champs (le commerce par exemple) à ce que définit ce document. Le Grenelle de l'Environnement, également, a renforcé les exigences. D'autre part, l'ex-communauté de communes des Balcons Dauphinois a intégré le périmètre de ce schéma, rendant nécessaire sa révision.

Fixer le cadre de vie

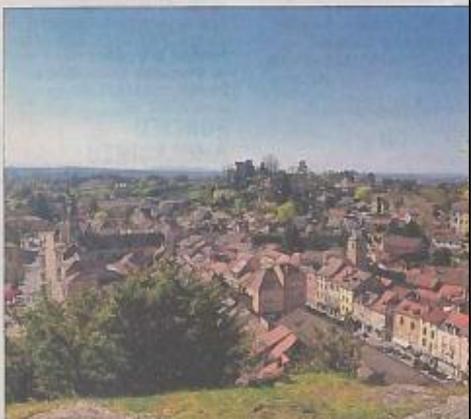
La première phase, celle de diagnostic, est terminée. « On a validé la feuille de route à 20 ans », explique Nadège Abon, chef de projet Scot. « Les quatre réunions ont pour but d'expliquer le projet politique, comment on imagine le territoire à 20 ans. »

Il ne s'agit pas de délimiter les zones constructibles ou non. Mais de fixer le cadre de vie : protection des ressources naturelles, maintien de l'économie de proximité, développement des transports en commun, de l'axe routier nord-sud, qualité de l'habitat...

Les responsables du schéma espèrent arrêter le projet Scot au dernier trimestre 2017. Débutera alors la phase d'approbation, avec enquête publique, recueil des avis des partenaires...

P.-E.B.

Les réunions publiques :
 - 8 février à Villemoirieu.
 - 9 février à Trept.
 - 13 février à Montalieu-Vercieu.
 - 15 février à Charvieu-Chavagneux.
 Toujours à 18 heures.



La ville de Crémieu se trouve dans le périmètre concerné par la révision du Scot. Photo Le D.J.F.M.

Exemple de parution sur les sites internet de l'essor, du SCOT, des communes et des EPCI.

Reunions publiques sur le Scot de la Boucle-du-Rhône-en-Dauphiné

le 27 janvier 2017 - Claire THOINET - Nord-Isère - article lu 59 fois

Le syndicat mixte de la Boucle-du-Rhône-en-Dauphiné (Symbord) révisé le schéma de cohérence territoriale (Scot) des communautés de communes Lyon-Saint-Exupéry-en-Dauphiné et Balcons-du-Dauphiné (53 communes, 92 000 habitants).

Après le diagnostic du territoire et de ses enjeux, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) pour les 15 prochaines années et un débat, les élus soumettront leur travail à la population lors de réunions publiques, les 8 février à Villemoineu (mairie), 9 février à Trept (salle des Roches), 13 février à Montalieu-Vercieu (mairie) et 15 février à Charvieu-Chavagneux (espace Félix-Cottin), dès 18 h.

Du même sujet

Un schéma d'aménagement en cours d'élaboration

Vallée du Rhône : répondre ensemble aux enjeux de demain

SYMBORD - SYNDICAT MIXTE

www.symbord.fr

SYMBORD SCOT CDRA CLD

Accueil Nous contacter

LE SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ

Actus

SYMBORD

Révision du Scot : Réunions Publiques durant le mois de février

Pour connaître les dates et lieux de réunion téléchargez l'affiche 2017 Affiches REUNIONS PUBLIQUES.pdf

Nathalie POIREAU
nathalie.poireau@symbord.fr
0437061326

SCOT CDRA CLD

Un nouveau projet de territoire, cap vers 2030 !

Notre territoire a connu ces dernières décennies un développement très rapide. Il est soumis à des mutations et

LEADER

Comptes-rendus des comités de programmation, dossier de candidature, etc. [cliquez ici](#)

Rencontres locales sur la démarche participative

novembre-décembre 2016

Pour une plus grande implication des citoyens : **LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE**

SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Maison MESTRALLET
2^{ème} étage
19 cours Baron Raverat
CREMIEU 38460
Tél : 04 37 06 13 26

Site officiel : sermerieu.fr | Aller au menu | Aller au contenu | Mode texte
 A+ | A- | Accessibilité | Version Mobile | Espace Membre | Contact

Recherche

La commune | Mairie | Cadre de vie | Familles | Culture Loisirs | Au quotidien

> Cadre de vie > SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) > Réunions publiques révision SCOT 2017

Réunions publiques révision SCOT 2017

Le SYMBORD organise 4 réunions publiques



Les élus du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD) révisent actuellement le schéma de cohérence territoriale.

Les élus ont travaillé sur un diagnostic du territoire et de ses enjeux ainsi que sur un projet d'aménagement et de développement durables pour les 15 prochaines années. Ce projet a été débattu en décembre 2016.

Afin de mener la concertation **auprès de la population** sur ce projet, le SYMBORD organise **4 réunions publiques**, à partir de 18 heures, les :

- 8 février à Villemeorieu (Mairie)
- 9 février à Trept (Salle des Roches)
- 13 février à Montalieu-Vercieu (Mairie)
- 15 février à Charvieu-Chavagneux (Salle Nole)

Vous trouverez en PJ, un dossier avec quelques informations sur la révision du SCoT ainsi que l'affiche concernant ces réunions publiques.

Et nous espérons vous compter parmi nous lors d'une de ces réunions.

Révision du SCoT - Réun... X

Sécurité | https://www.parmillieu.fr/revision-du-scot/

Parmillieu | Mairie | A votre service | Intercommunalité | Associations

Exprimez-vous sur Facebook dans le groupe "le connaît Parmillieu"

Révision du SCoT - Réunions publiques

17 janvier 2017
Administration site >

En octobre 2012, les membres du syndicat mixte ont délibéré afin de prescrire la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Cette révision du SCoT était rendue nécessaire par l'évolution législative mais aussi en raison d'un besoin d'ajustements du document de 2007. Il était souhaité que la révision du SCoT ne soit pas un simple « reformatage » du SCoT approuvé en 2007 mais bien l'occasion de réaffirmer collectivement un projet de territoire et de renforcer l'efficacité de sa mise en œuvre. En juillet 2016, le périmètre du SCoT a évolué et intègre la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises. Les impacts de cette évolution de périmètre sur la procédure de révision sont clairs : les élus doivent stopper la révision prescrite en octobre 2012 pour en conduire une nouvelle sur le périmètre élargi. Le conseil syndical a ainsi prescrit cette nouvelle procédure le 15 septembre 2016. Toutefois, un bilan de la procédure qui s'est déroulée d'octobre 2012 à juillet 2016 a été débattu et validé pour qu'il constitue le socle de réflexion de la révision générale du SCoT. Il est entendu que ce socle de réflexion ne « lie » pas les élus ayant un pouvoir de décision dans le cadre de la nouvelle procédure, cependant il est un support de travail solide.

[Télécharger le document complet >](#)

Réunions Publiques

Le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné organise quatre réunions publiques d'information et de concertation dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

VILLEMOIRIEU le 8 février à 18h
 TREPT le 9 février à 18h
 MONTALIEU-VERCIEU le 13 février à 18h
 CHARVIEU-CHAVAGNEUX le 15 février à 18h

Détails et lieux des réunions sur ce document >

Partager :

[Partager >](#)

Synthèse des remarques et débats sur le diagnostic et PADD présenté :

Ci-après les remarques les plus récurrentes.

Les mobilités :

- Le territoire ne propose pas aujourd'hui de solutions alternatives à l'usage de la voiture et le projet ne semble pas répondre suffisamment à ce problème. On ne parle pas suffisamment de transport en commun et de covoiturage alors que le coût du pétrole pèse dans le budget des ménages. La traversée difficile de l'agglomération pontoise est venue à plusieurs reprises au cœur des débats.
- Les élus doivent trouver des solutions ou temporiser le développement dans l'attente de réalisation d'équipement.
- Le franchissement du Rhône est difficile (Lagnieu et Loyette) et cause de véritables nuisances pour les habitants. Le trafic PL et véhicules légers est en augmentation constante et ce problème va donc encore s'aggraver.
- Attention aux contournements qui peuvent engendrer encore plus de flux et de nuisances pour les habitants.

Le rythme du développement :

- On constate un accueil important de population alors que les infrastructures et équipements ne sont pas à niveau. « Les élus doivent temporiser » « on subit le développement ».
- « Équation difficile » : Le projet prévoit l'accueil de nouveaux habitants et d'activités alors que peu d'actions sur les mobilités sont proposées.
- Préservation du cadre de vie : « perte de l'identité rurale du territoire ». Nous avons de moins en moins « l'impression de vivre à la campagne » et la qualité de vie baisse.
- Pour ralentir le développement résidentiel, il faut que les élus respectent le SCoT. Le 1er SCoT n'a pas toujours été mis en œuvre. Quel avenir pour ce SCoT ? Sera-t-il mieux appliqué ? Les PLUi ou fusions de communes ne sont-ils pas la solution ? Qui peut être le « gendarme » ?
- Il faut faire attention à la qualité des nouvelles constructions.

Economie et emplois :

- Les élus doivent se poser la question de ce qui rend un territoire attractif pour les entreprises. Avec les problèmes de mobilités du territoire, nous attirerons de moins en moins d'activités industrielles. Il faut réfléchir à une autre stratégie et accueillir d'autres types d'activités.
- Nous avons un manque de jeunes sur le territoire et cela peut aussi être un frein pour le développement économique. Il faut lier la question du développement économique à la question de la formation.

Energie : Quelles actions sur l'énergie (biomasse, solaire, ...) ?

Agriculture :

- Le projet semble bien prendre en compte l'agriculture mais il faudra faire attention aux nouvelles infrastructures (déviations) qui consomment beaucoup d'espace.
- Ne pas oublier que l'agriculture a un rôle à jouer dans la transition énergétique et aussi dans le tourisme.

Carrières : « Il y a de grands projets. Comment les encadrer ? Quelle prise en compte des habitants ? Quelle remise à niveau ? »



Réunion publique à Villemoirieu, 8 février 2017

Il a été organisé une seconde série de réunions publiques portant sur la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs.

4 réunions ont eu lieu : environ 150 personnes ont participé :

- Le 22 octobre 2018 à 18 heures 30, aux Avenières Veyrins-Thuellin (Mairie, salle du conseil municipal), environ 35 participants.
- Le 23 octobre 2018 à 18 heures 30, à villette d'Anthon (salle Bazin, en face de la Mairie) environ 20 participants.
- Le 5 novembre 2018 à 18 heures 30, à Saint-chef (Salle des Guillereaux ; 5 route de Trieux), environ 45 participants.
- Le 6 novembre 2018 à 18 heures 30, à Vertrieu (salle des fêtes), environ 50 participants

L'information sur ces réunions est parue dans la presse locale, sur les sites internet des communes et EPCI et elle a été affichée en Mairies, en communautés de communes, au siège du Symbord. Certaines communes ont aussi relayé l'information sur leurs panneaux électroniques :

Exemple de parution dans la presse locale.

L'essor du vendredi 12 octobre au jeudi 18 octobre 2018.

VITE DIT

Les MFR Auvergne Rhône-Alpes réunis en Isère



Travaux de groupe

C'est dans les locaux de la plus ancienne Maison familiale et rurale (MFR) de l'Isère à Mozas qu'une partie des nouveaux salariés des MFR de la région Auvergne-Rhône Alpes étaient invités à découvrir et mieux connaître le fonctionnement, l'histoire, et les valeurs de l'institution qu'ils viennent de rejoindre.

Pour Olivier Guetat, chargé de communication au sein des MFR de l'Isère, « cette journée est essentielle pour accueillir celles et ceux qui intègrent un mouvement qui fait figure de précurseur dans la formation par alternance ». L'objectif était aussi de permettre aux formateurs, secrétaires, cuisiniers, ou maîtres d'internats, d'intégrer au mieux un réseau qui compte plus de 400 établissements en France, dont 74 dans la région.

Un réseau qui forme dans ses classes plus de 95 000 jeunes et adultes. C'est sous la conduite des responsables des Fédérations régionales et départementales que se déroulait cette journée, sous forme de travaux de groupes et de jeux, qui ont donné lieu à des échanges très constructifs.

Symbord : réunions publiques pour la révision du Scot

Les intercommunalités envisagent un projet fixé fin novembre 2018. Ce document de planification et d'urbanisme définira les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. Outil « vivant » et opposable, il assurera la cohérence des politiques publiques d'urbanisme, en se traduisant, par exemple, dans les plans locaux d'urbanisme (PLU). Les élus ont donc travaillé sur le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientations et d'objectifs. Le Symbord organise maintenant quatre réunions publiques de présentation et de concertation tout public... : le 22 octobre, salle du conseil municipal en mairie des Avenières-Veyrins-Thuellin ; le 23 octobre, salle P.- Bazin, en face de la mairie à Villette-d'Anthon ; le 5 novembre, à Saint-Chef, salle des Guillereaux, 5 route de Trieux ; le 6 novembre, à Vertrieu, salle des fêtes.

Chaque réunion débute à 18 h 30.
Rens. : 04 37 06 13 26, www.symbord.fr

Crémieu : les coquelicots anti-pesticides prolifèrent

Répondant à l'appel des « Coquelicots » contre les pesticides de synthèse, des rassemblements ont fleuri vendredi 5 octobre dans plusieurs villes de France : Paris, Marseille, Lyon... et Crémieu. Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées place de la Nation pour répondre à l'appel : se réunir devant les mairies le premier vendredi de chaque mois, à 18 h 30, pour demander une sortie rapide de l'emploi des pesticides. Leur prochain rendez-vous : vendredi 2 novembre.

Rens. : <http://nousvoulonsdescoquelicots.org>

PAYS DES COULEURS

INFOS PRATIQUES

ARANDON-PASSINS

→ **Assemblée générale**
Aujourd'hui à 20 h. Petite salle des Prairies, Passins La chorale Au Cœur de Passins fait son assemblée générale.
☎04 74 80 33 08.
Passins.

CORBELIN

→ **Club de football USC**
Loto à la salle polyvalente, samedi 27 octobre à 20 h.

COURTENAY

→ **Vide-greniers et bourse aux jouets**
Jeudi 1^{er} novembre de 9 à 18 h. Salle Saint-Rô, Les Cent Papiers au Pays des couleurs :
☎06 23 68 35 62.

Impasse du Château d'Eau, 38 510 Courtenay.
✉redonh@wanadoo.fr.

LES AVENIÈRES-VEYRINS-THUELLIN

→ **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**
Aujourd'hui à 18 h 30. En mairie, salle du conseil municipal. Réunion publique sur le schéma de cohérence territoriale.
Gérald Joannon :
☎04 37 06 13 26.

SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL

→ **Réunion conseil municipal**
Jeudi à 19 h 15 à la mairie.

MORESTEL |

Les jeune



À gauche, les garçons au départ, à droite

LOCALE EXPRESS

PAYS DES COULEURS

INFOS PRATIQUES

VERCIEU

→ **Gym Club Montalieu**
Loto samedi 10 novembre de 19 h 30 à 23 heures. Salle Ninon Vallin (ouverture des portes dès 18 h 15).

VERTRIEU

→ **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**
Réunion publique mardi 6 novembre à 18 h 30, à la salle des fêtes, sur le schéma de cohérence territoriale.

PAYS DES COULEURS

INFOS PRATIQUES

BOUVESSE-QUIRIEU

→ **Exposition sur la Guerre de 14/18**
Du mardi 6 au jeudi 8 novembre de 14 à 18 heures. Samedi 10 novembre de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Dimanche 11 novembre de 10 heures à 16 h 30 à la salle de la mairie. À découvrir : l'incorporation, vie au front, la guerre, la vie à l'arrière, la presse, deux exemples de parcours de soldat du territoire, la littérature, l'après-guerre, divers objets, pièces de monnaie, casques, cartes postales, qui permettront à chacun d'honorer son devoir de mémoire.

LES AVENIÈRES-VEYRINS-THUELLIN

→ **Fnaca**
Inscriptions pour le repas du 11 novembre auprès de Jean Caron au 06 76 22 36 12 ou d'Antoine Chary au 04 74 33 63 28. Date limite des inscriptions ce lundi 5 novembre.

MONTALIEU-VERCIEU

→ **Gym Club Montalieu**
Loto samedi 10 novembre de 19 h 30 à 23 heures, salle Ninon Vallin (ouverture des portes dès 18 h 15).
☎06 11 64 35 16.
✉kochgi@wanadoo.fr.

SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL

seront à disposition.

Inscriptions. Tél. :
04 74 80 12 93 ou portable :
06 87 25 14 57.

→ Commémoration de l'Armistice

Dimanche 11 novembre de 10 heures à 11 h 30 au monument aux morts. Le samedi 10 novembre, à 19 heures au monument aux morts dépôt de lumignons. Le dimanche 11 : 10 heures, fleurissement des tombes. À 11 heures, plantation d'un arbre de la liberté. À 11 h 30, défilé, lecture des noms par les enfants, distribution des diplômes de reconnaissance.
☎04 74 80 16 79.
✉accueil@sermerieu.fr.

→ Sermérieu au féminin

Vide-dressings, samedi 10 novembre à 17 heures, salle des fêtes, vente exclusive de vêtements d'occasion homme/femme organisé par l'association Sermérieu au féminin. Dépôt des vêtements dès 9 h 30 jusqu'à 13 heures. Boissons et tapas sur place. Recherche modèles volontaires pour défilé à 17 et 19 heures. Tél. 06 86 58 11 03 et Édith Gagnieux :
☎06 20 41 28 82.

VERTRIEU

→ **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**
Mardi 6 novembre à 18 h 30, à la salle des fêtes, réunion publique sur le schéma de cohérence territoriale.

CHAVANOS

→ **Centre de loisirs**
Vacances de Toussaint animées au Petit théâtre jusqu'au vendredi 2 novembre avec des activités adaptées aux enfants de Saperlipopette de 3 à 12 ans et au secteur ado de 12 à 17 ans. Ateliers, jeux, animations culturelles et sportives, nombreuses sorties. Tous les jours de 8 à 18 heures. Au Petit Théâtre, 16 rue du 11-Novembre. Petit théâtre : ☎ 04 72 02 39 54.

→ **Théâtre**
Soirée avec Les Joyeuses commères du Secours Catholiques et l'Atelier d'Eliane de Saint-Chef. Libre participation aux frais. Samedi 27 octobre à 20 h. Salle des Contamines.

→ **Concert**
Pop-folk avec Tenstud au Petit Théâtre. Soirée aux rythmes pop-folk et blues. Samedi 27 octobre à 21 h. Au Petit Théâtre, 16 rue du 11-Novembre. 12 €. Petit théâtre : ☎ 04 72 02 39 54.

CHOZEAU

→ **Matinée vente de boudins et sabodets**
Organisée par le comité des fêtes de Chozeau le dimanche 28 octobre à partir de 8 h à la salle des fêtes. Place du village. Comité des fêtes de Chozeau : ☎ 06 52 41 92 02. La Place 38460 Chozeau. ✉ herve.desvignes@wanadoo.fr.

FRONTONAS

→ **Sou des écoles**
Pensées, chrysanthèmes, cyclamens, bruyères, etc.

Les bénéfices de la vente serviront à financer les projets des classes frontonaises. Samedi 27 octobre de 8 h 30 à 12 h. Place du village. Sou des écoles : ☎ 07 53 66 80 32. ✉ soudesecolesfrontonas@gmail.com.

HIÈRES-SUR-AMBY

→ **Vente de tripes**
Vente de tripes à l'ancienne, à la caserne de 8h30 à 14h dimanche 4 novembre. Réservation avant le 30 octobre. Anciens pompiers : ☎ 07 81 52 60 00. ✉ meunier.gilles@free.fr.

JANNEYRIAS

→ **Matinée gourmande**
Matinée boudin, sabodets et saucissons briochés, à déguster sur place ou à emporter. Samedi 27 octobre de 8 h à 13 h. Salle des Glycines. Association Marche : ☎ 04 77 64 98 55.

SOLEYMIEU

→ **Assemblée générale**
Assemblée générale de l'Association Sauvegarde et Patrimoine au foyer communal vendredi 26 octobre à 20 h 30.

VILLETTE-D'ANTHON

→ **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**
Réunion publique sur le schéma de cohérence territoriale. Mardi 23 octobre à 18 h 30. Salle Georges Bazin, en face de la mairie. Gérald Joannon : ☎ 04 37 06 13 26.

Un a

Virginie Verthem... hameau de Brotel, il a eu un arrêt de car... Sauf cette année, il a décidé d'arrêter. Du coup, pour l'instant, l'arrêt le plus proche est au centre du village, à l'entrée d'une route à virages serrés. « Je travaille de nuit, mon mari fait les cinq heures, je suis la mère de famille. Ici, on ne peut pas où c'est très compliqué de nous de poser notre voiture le matin pour aller à son car. Et nous ne pouvons pas le laisser y aller à pied, c'est trop loin et la route est dangereuse. Du coup, il faut aller chercher à des voisins de

CRÉMIEU

La voie

C'est officiel... kilomètres... tous les modes de transports "sans voitures" sont ouverts. Samedi 27 octobre, les élus de la commune de Crémieu ont tenu leur séance de Commissions des Bâtiements du Dauphiné en effet...

SYMBORD : LE SCOT A L'ÉPREUVE DES HABITANTS

Le syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Symbord) mène à son terme la révision du Scot (Schéma de cohérence territoriale) des communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) et Lyon-Saint-Exupéry en Dauphiné (Lysed).

Les prochaines réunions publiques présenteront la synthèse du document (550 p.), ses principales orientations avant échanges avec les participants. Puis il sera arrêté et soumis à l'avis des institutions avant enquête publique en 2019. Débutée en 2012, la révision du Scot (datant alors de 2007) de la Boucle du Rhône en Dauphiné s'achève. Son périmètre s'est élargi avec l'entrée des ex Balnes dauphinoises. Des lois sont apparues avec leurs évolutions. Il faut se mettre en conformité, évaluer l'existant : cela



Réunion de travail pour la révision du Scot

fonctionne-t-il encore ? Les objectifs sont-ils atteints ? Le Scot régit les plans locaux d'urbanisme (PLU), de l'habitat (PLH)... Il définit les enjeux, donne une vue globale et les perspectives : espaces consommés, logements construits, équipements, infrastructures, réseaux d'assainissement, etc. Avec de nouvelles lois, il faut faire évoluer les modèles pour éviter des erreurs qui pourraient peser lourd dans le futur.

Les outils qui n'ont pas abouti sont évalués pour les faire évoluer voire en changer. « Les intercommunalités ont joué le jeu avec leur feuille de route », précise Nadège Abon, chef de projet. Le conseil local de développement, dont ses membres viennent de la société, est étroitement associé à l'élaboration. Des rencontres sont menées pour enrichir la réflexion avec les commerçants, carriers, agriculteurs... Le pro-

chain document hiérarchisera plus finement les communes, passant de deux à quatre définitions : pôles relais (Villemoirieu) se développant au contact des pôles urbains (Crémieu) ou pôles de proximité (Optevoz) disposant d'une attractivité auprès de villages alentours. Les élus ont élaboré, du début à la fin, le document d'orientations et d'objectifs, le clarifiant dans les mots utilisés, différenciant ce qui est prescription (règle), ce qui est recommandation, apportant un code couleur. Si le Scot doit être respecté par les communes, le Symbord veut leur apporter expertise et outils pédagogiques, comme la formation et ce guide pratique qui décryptera des opérations pour donner des clés de lecture et décortiquera les étapes-clés. Les élus doivent négocier avec les opérateurs extérieurs en sollicitant des experts pour avoir une vision du site concerné par le projet.

■ Claire Thoinet

Exemple de parution sur les sites internet de l'essor, du SCoT, des communes et des EPCI.

https://www.essor38.fr/symbord-reunions-publiques-pour-la-revision-du-scot-22980.html

l'essor f t g+ Newsletter Se connecter Abonnez-vous

Symbord : réunions publiques pour la révision du Scot

le 13 octobre 2018 - Claire THOINET - Territoires - Nord-Isère

La révision du schéma de cohérence territoriale des communautés de communes Les Balcons du Dauphiné et Lyon-Saint-Exupéry en Dauphiné est en cours, menée par le syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Symbord).

Les intercommunalités envisagent l'arrêt du projet fin novembre 2018. Ce document de planification et d'urbanisme définira les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. Outil « vivant » et opposable, il assurera la cohérence des politiques publiques d'urbanisme, en se traduisant, par exemple, dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Pour ce faire, les élus ont travaillé sur le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientations et d'objectifs. Le Symbord organise donc quatre réunions publiques de présentation et de concertation, aux élus, habitants, acteurs économiques et sociaux, associations... :

- Le 22 octobre, salle du conseil municipal en mairie des Avenières-Veyrins-Thuellin ;
- Le 23 octobre, salle P- Bazin, en face de la mairie à Villette-d'Anthon ;
- Le 5 novembre, à Saint-Chef, salle des Guillereaux, 5 route de Trieux ;
- Le 6 novembre, à Vertrieu, salle des fêtes.

Chaque réunion débute à 18 h 30. Rens. : 04 37 06 13 26, www.symbord.fr.

0 PARTAGES

Partager Partager Partager Partager

Claire THOINET Journaliste

Lessor38 @lessor38

ANNONCES LÉGALES

Publier mon annonce légale au meilleur prix

- Publier une annonce légale
- Consulter les annonces légales

FIL INFO

08/24 Vacances d'automne au musée d'Aoste

hier Le Pôle innovations constructives organise la Revue de projets

15/10 Yannick Neuder élu président de la Fédération des Républicains de l'Isère

15/10 Petits déjeuners avec les experts de la CMA

PLUS

EN VENTE ACTUELLEMENT

l'essor Isère

Salles-sur-Sanne

SFly : l'innovation qui fait mouche

www.symbord.fr

SYMBORD SCOT CDRA CLD

Accueil Nous contacter

LE SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ

Actus

SYMBORD

Révision du SCoT :
Présentation du projet avant arrêt en réunions publiques les 22 et 23 octobre et les 5 et 6 novembre 2018 à 18h30.
22 octobre : Aux Avenières Veyrins-Thuellins - Mairie, Salle du conseil municipal
23 octobre : A Villette d'Anthon - salle P. Bazin, en face de la Mairie
5 novembre : A Saint Chef - Salle des Guillereaux,, 5 route de trieux
6 novembre : A Vertrieu - salle des Fêtes

2018 Affiches REUNIONS PUBLIQUES.pdf

SCOT **CDRA** **CLD**

Un nouveau projet de territoire, cap vers 2040 !
Notre territoire a connu, ces dernières décennies, un développement très rapide. Il est soumis à des mutations et des pressions considérables. A quoi ressemblera notre territoire en 2040 ?

La fin des CDRA :
La Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé en avril 2016 de mettre un terme aux Contrats de Développement Rhône-Alpes (CDRA).

Rencontres locales sur la démarche participative
novembre-décembre 2016

Pour une plus grande implication des citoyens : **LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE**

Maison MESTRALLET
2^{ème} étage
19 cours Baron Raverat
CREMIEU 38460
Tél : 04 37 06 13 26
Fax : 04 74 98 35 90
contact@symbord.fr

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
Espace réservé - Identifiez-vous
Site mis à jour le 01 Janvier 1970

RECHERCHE

OK

CATÉGORIES

ARCHIVES

Toute l'actualité

Arrêté relatif à l'utilisation des engins de chantier

Considérant qu'il est nécessaire de prévenir les atteintes à la santé et à la tranquillité publique engendrées par l'utilisation des engins de chantier, la commune règleme par arrêté leur utilisation.

Merci de cliquer sur le lien ci-contre : [arrêté relatif à l'utilisation des engins de chantier](#)

Réunions publiques concernant la révision du SCOT

La révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) avance et les intercommunalités adhérentes au Scot envisagent l'arrêt du projet à la fin du mois de novembre 2018. Ils ont travaillé sur un diagnostic, sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durables et sur un Document d'Orientations et d'Objectifs dont vous serez prochainement destinataires.

Afin de mener la concertation **auprès de la population**, le SYMBORD organise **4 réunions publiques**, à partir de 18 heures 30, les :

- 22 octobre 2018 à 18 heures 30 ; Aux Avenières Veyrins-Thuellin (Mairie, salle du conseil municipal)
- 23 octobre 2018 à 18 heures 30 ; A villette d'Anthon (salle P.Bazin, en face de la Mairie)
- 5 novembre 2018 à 18 heures 30 ; A Saint-chef (Salle des Guillereaux ; 5 route de Trieux)
- 6 novembre 2018 à 18 heures 30 ; A Vertrieu (salle des fêtes)

plus d'infos à télécharger : [ici](#)

FLASH

- Actualités municipales
- Actualités intercommunales
- Actualités associatives
- Notre commune
- Trouver Vézeronce-Curtin
- Le Conseil Municipal
- L'équipe 2014-2020
- les rôles de chacun
- Téléchargement / Publications / Comptes Rendus
- Commission Vie scolaire et socioculturelle
- Conseil municipal des enfants
- Scolariser votre enfant
- Cantine
- Assistants Maternelles Agréées
- Action Sociale / CCAS
- Action Culturelle
- Environnement / Cadre de Vie
- Médiathèque / Plaisir de Lire
- Vie Associative



Citoyens, vous êtes concernés !!

Venez SCOTER :

REUNIONS PUBLIQUES
Schéma de Cohérence Territoriale

Tous concernés par l'avenir de notre territoire
Venez SCOTer !

Le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné organise quatre réunions publiques d'information et de concertation dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Les réunions se dérouleront les :

- 22 octobre 2018 à 18 heures 30**
Aux Avenières Veyrins-Thuellin (Mairie, salle du conseil municipal)
- 23 octobre 2018 à 18 heures 30**
A villette d'Anthon (salle P. Bazin, en face de la Mairie)
- 5 novembre 2018 à 18 heures 30**
A Saint-chef (Salle des Guillereaux ; 5 route de Trieux)
- 6 novembre 2018 à 18 heures 30**
A Vertrieu (salle des fêtes)

A destination de tous les élus, habitants, acteurs économiques et sociaux, associations, etc.
Ces réunions présidées par Gérard JUBINOT, Président du SYMBORD de Boucle du Rhône, sous-président en charge de la mission du SCOT, permettront aux participants de prendre connaissance de la démarche SCOT et des grandes lignes du projet.
Vous êtes invités à venir vous exprimer lors de cette concertation.

Pour toute information : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, 0477011026, www.symbord.fr



Suivez les infos sur le site



25, place de la mairie
38510 VEZERONCE-CURTIN
Tél: 04 74 80 12 27
[Courriel : \(cliquez ici\)](#)



ACCUEIL :

Les Mardis et Vendredis
de 8h00 à 12h00
et de 14h à 18h00.
Le Samedi de 9h00 à
11h30.

Le Maire et les Adjoints
reçoivent sur rendez-vous.

www.villemoirieu.fr/Revision-du-Schema-de-COherence.html?retour=back

MAIRIE VILLEMORIEU

Rechercher Ok

> LA COMMUNE
> MAIRIE
> VIE MUNICIPALE
> VIE QUOTIDIENNE
> ENVIRONNEMENT
> VIE ÉCONOMIQUE

Accueil > Actualités > Révision du Schéma de COhérence Territoriale

Révision du Schéma de COhérence Territoriale

Publié le 17 septembre 2018

INFORMATION ET CONCERTATION

Dans le cadre de la révision du SCOT, 4 réunions publiques sont organisées sur le territoire ouvertes à tous (dates et lieux sur le document attaché).

Les documents attachés

- ➔ [Affiche réunions publiques](#)
Document PDF - 277.3 ko

Actualités

- ➔ Actualités
- ➔ Agenda
- ➔ Contact
- ➔ Photothèque
- ➔ Services en ligne
- ➔ Marchés publics
- ➔ Liens utiles

ACTUALITÉS

- ➔ CIRCULATION PERTURBÉE DANS LES GORGES DE LA FUSA
Le 23 septembre 2018
Fin des travaux avant le 20 octobre 2018
Depuis plusieurs jours, les (...) [En savoir plus](#)
- ➔ OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
Le 24 septembre 2018
Mise en conformité du système d'assainissement du GIRONDAN (STEP de ST ROMAIN DE (...) [En savoir plus](#)

Voir toutes les actus

Mentions légales Plan du site Accessibilité

www.saintvictordemorestel.fr/fr/actualite/153134/reunions-publiques-revision-scot

Site officiel : saintvictordemorestel.fr Aller au menu | Aller au contenu | Mode texte
A- A+ Accessibilité Version Mobile Espace Membre Contact

SAINT-VICTOR DE MORESTEL

Recherche

La Commune La Mairie Vie Municipale Vie Quotidienne Vie Scolaire Vie Economique

Actualités > Réunions publiques pour la révision du SCOT

Réunions publiques pour la révision du SCOT

Le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné organise des réunions publiques dans le cadre de la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : sur notre territoire > 22/10 à 18h30 aux Avenières Veyrins-Tuellin (mairie), 5/11 à 18h30 à St-Chef (salle des Guillereaux).

En un clic

- 🛒 Cantine
- 📧 Newsletter
- 🔍 Administration
- 👥 Associations
- 📁 Comptes rendus

Actualités des associations

- ➔ Assemblée Générale du sou des écoles
Association: SOU DES ECOLES
- ➔ CONCOURS DE BOULES LYONNAISE
Association: AMICALE BOULES

Contactez-nous

Mairie de Saint-Victor-de-Morestel
17, Place de la Mairie
38 510 Saint-Victor-de-Morestel
04 74 80 12 46
04 74 80 03 01 (fax.)
Cliquez ici pour nous contacter
Lundi de 14h à 17h
Mardi de 14h à 18h
Vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h
1er et 3ème samedi du mois de 10h à 11h30

Newsletter

Pour vous inscrire, veuillez indiquer votre adresse email.

Votre adresse email

Je ne suis pas un robot

Souscrire

Liens

- Syndicat Intercommunal des Marais
- Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
- Office du tourisme de Morestel
- Communauté de Communes du Pays des Couleurs

Tous les liens externes

Nos labels

isère La Région

PREFECTURE DE L'ISÈRE

https://www.balconsduauphine.fr/actualites/reunions-publiques-schema-de-coherence-territoriale



**Balcons
DU
Dauphiné**
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

L'INTERCOMMUNALITÉ

LE TERRITOIRE

LES ACTIONS

CONTACT

EN UN CLIC

Q

f

@

-A+

A-

A+

Accueil > En un clic > Actualités > Réunions publiques Schéma de Cohérence Territoriale

Réunions publiques Schéma de Cohérence Territoriale

Parce nous sommes tous concernés par l'avenir de notre territoire, le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné organise quatre réunions publiques d'information dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Les réunions se dérouleront :

- le 22 octobre 2018 à 18 heures 30 aux Avenières Veyrins-Thuellin** (Mairie, salle du conseil municipal)
- le 23 octobre 2018 à 18 heures 30 à Villette d'Anthon** (Salle P. Bazin, en face de la mairie)
- le 5 novembre 2018 à 18 heures 30 à Saint-chef** (Salle des Guillereaux ; 5 route de Trieux)
- le 6 novembre 2018 à 18 heures 30 à Vertrieu** (salle des fêtes)

Vous êtes invités à venir vous exprimer lors de cette rencontre.

[Affiche réunions publiques](#)

Actualités

Agenda

Publications

Tourisme

Marchés publics

Offres d'emploi

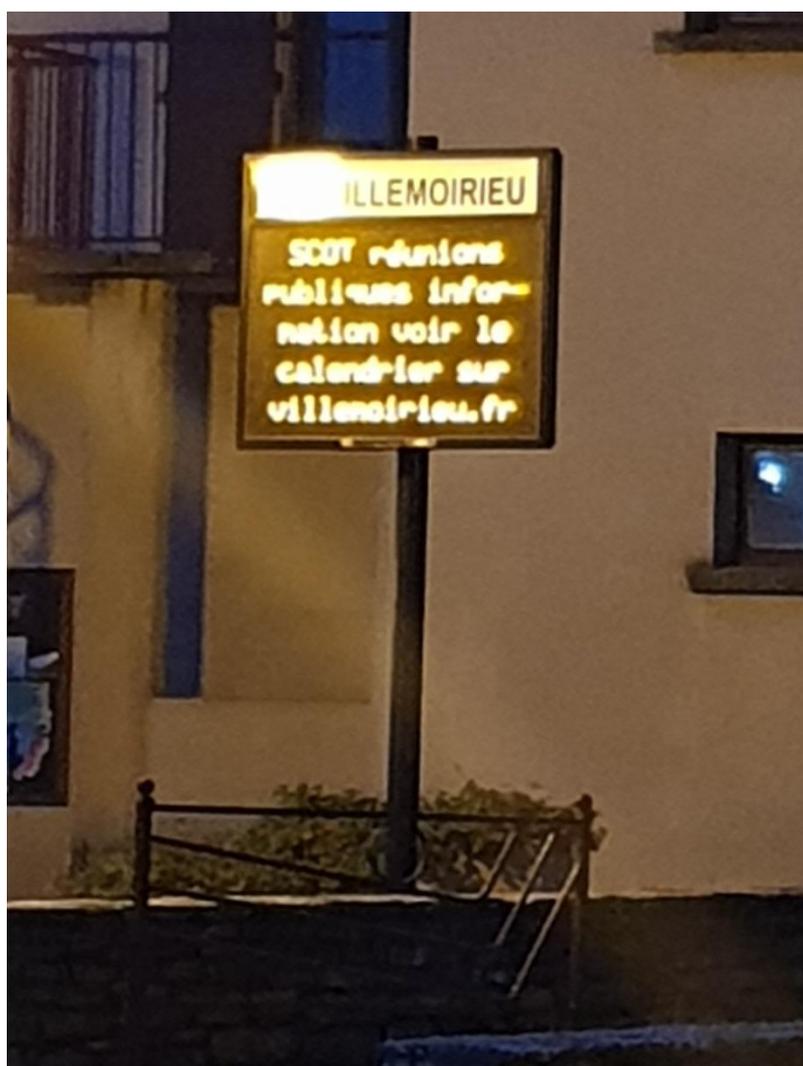
Newsletter

Multimédia

Inscription jeunesse

LEADER

Exemple d'affichage sur panneau électronique :



Synthèse des remarques et débats sur le DOO présenté :

Mise en œuvre du Scot :

- Il existe un Conseil de Développement sur la communauté de communes les Balcons du Dauphiné. Il semble dommage qu'il n'en existe pas sur la communauté de communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné. Les Conseils de Développement peuvent jouer un rôle de représentation citoyenne une fois que le Scot sera approuvé notamment lors des évolutions des documents d'urbanisme.
- Pour maîtriser le développement, il faut que les élus appliquent le Scot. Comment éviter « les dérapages » ?
- Comment le Scot est-il mis en œuvre ? Quel poids a-t-il par rapport à des décisions prises par des communes, des EPCI, le Département et la Région. Si le Département et la Région décident de projets, comment s'assurer qu'ils prennent en compte le Scot ?
- Que fait le Scot sur les communes au RNU ? On constate que le développement y est important et cela semble en contradiction avec ce qui a été présenté. Pourquoi le Préfet ne bloque pas les autorisations ?

Economie et emplois :

- Le Scot est un projet pour les 20 prochaines années. Les difficultés pour se déplacer - liées au coût de l'énergie - vont modifier les stratégies des entreprises. Le co working, les espace de recharge électrique ou encore la fibre doivent être pris en compte dans le projet. Il faut anticiper ces mutations.

Les mobilités :

- En matière de Transport en Commun, le territoire avait une ligne de chemin de fer (de l'Est Lyonnais). Sur la partie Balcons du Dauphiné, l'emprise a été utilisée pour des déplacements cyclables. Ces déplacements sont importants mais ne répondent pas aux besoins de déplacements quotidiens des habitants. Il faut répondre à ces besoins et relancer le projet du CFEL, notamment sur la partie située sur la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné.
- L'agence de mobilités semblait amorcer des choses en matière de co voiturage notamment. La fin de cette structure « n'envoie pas les bons signaux » à la population.
- Le rabattement vers les gares est un enjeu important. Les communautés de communes doivent proposer des solutions et inscrire cette thématique comme priorité.
Concernant les anciennes Balmes Dauphinoises, il faut travailler avec la Capi pour proposer des solutions.
Concernant le secteur Nord, il faut travailler avec l'Ain. Il y a un travail à faire avec les Départements concernés. Sur ce secteur, le rabattement vers les gares est compliqué et le co voiturage est difficile à organiser.
Concernant le secteur Sud, le rabattement vers les gares est à organiser.
Les élus doivent questionner la population. Il serait utile de faire une enquête sur la question des mobilités.
- « En quoi le contournement routier de Montalieu-Vercieu est-il prioritaire pour le territoire ? » Il semble que ce contournement ne soit pas comparable à celui de l'agglomération pontoise. Les volumes de trafic sont bien inférieurs ; « le contournement semble répondre à un problème local et non territorial ».
Ce contournement semble en « contradiction avec le volet environnement et agricole du Scot ». Il sera « lourd de conséquence ».
« Comment est-il possible de décider d'un tracé sans concertation ? Le Département a lancé une étude de tracé sans avertir au préalable la commune et ses habitants. Cela est intolérable. »
La commune de Montalieu-Vercieu veut apaiser sa centralité et cela s'entend. En revanche, elle doit trouver des solutions sur sa commune et ne pas reporter de la circulation poids lourds sur une autre commune ; le tracé prévu pour boucler le contournement étant à 100% sur Porcieu-Amblagnieu.

Le rythme du développement / qualité du développement :

- On constate un accueil important de population et une augmentation des nouvelles constructions. Pour ralentir le développement, il faut que les élus appliquent le Scot. Comment éviter « les dérapages » ?
- Il faut que le développement prenne en compte les infrastructures. Si elles n'évoluent pas, le développement doit être freiné.
- Trop de constructions sont autorisées le long des Routes Départementales.
- Il faut qu'un « village reste un village » ; la densification va « défigurer nos villages » ;

Services/équipement :

- Le Scot peut-il empêcher la fermeture de services publics comme La Poste ?

Energie :

- Quelles actions pour limiter les Gaz à Effet de Serre ?
- Il aurait fallu être plus prescriptif sur le photovoltaïque et « obliger » son utilisation.
- Quels liens entre le Scot et les PCAET des intercommunalités ?

Risque :

- « Le PPRI du Rhône est faux ; des zones inondables au PPRI ne le sont pas et inversement. Il faut que le Scot demande une interdiction totale de construire dans les zones inondables. »

Agriculture :

- Satisfaction de voir que l'agriculture est abordée à la fois dans le volet économique et environnemental ; il est en effet important de rappeler qu'elle participe aussi à préserver des espaces de circulation pour les espèces.



Réunion publique à Saint-Chef, 5 novembre 2018

3.2 Le conseil local de développement (CLD)

Le CLD est une instance consultative indépendante, constituée de membres bénévoles représentant la société civile sur l'ensemble du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné (sur les 2 EPCI membres).

A l'origine, il exerçait un rôle de consultation et d'avis auprès des élus pour la construction et le suivi du projet de territoire dans le cadre d'une procédure contractuelle avec la Région apportant des financements sur le territoire : le Contrat de Développement Rhône Alpes.

A la fin des CDRA, le Syndicat Mixte a décidé de poursuivre son travail collaboratif avec le CLD dans le cadre de la révision du SCoT. Cette structure reste indépendante et possède un règlement intérieur qui définit son fonctionnement. Elle a été associée à toutes les étapes.

Echanges d'information entre le Symbord et le CLD :

Pour l'élaboration des différents documents du SCoT (PADD et DOO en particulier) un processus itératif, échelonné sur plusieurs mois, a été mis en place. Le principe retenu d'un commun accord entre le SYMBORD et le CLD a consisté à une communication réciproque entre les deux entités de leurs différents documents intermédiaires, permettant ainsi à chacune de prendre connaissance des orientations retenues par l'autre. Ce n'est qu'après l'élaboration d'une version finale ou très avancée des documents que le CLD a formulé ses différents avis officiels.

Un point régulier a été fait par ailleurs entre l'équipe projet du SCoT et le CLD. Cela a été notamment le cas avant le lancement de chacune des phases du SCoT (Diagnostic / Enjeux, PADD et DOO / DAAC).

Les moyens de communication utilisés par le CLD durant la révision du Scot :

- Onglet spécifique sur le site internet du SYMBORD (<http://www.symbord.fr/cld.php>) : mise en ligne des avis du CLD,
- Envoi de mails à sa liste de contacts (adhérents et sympathisants) : 65 structures (écoles, associations, entreprises, centres sociaux, offices de tourisme, ...) et 115 habitants : invitation aux réunions, diffusion des avis,
- Emission de lettres d'information envoyées à tous les contacts ainsi qu'aux collectivités du territoire : les lettres d'information de mars 2014, février 2015 et juillet 2016 ont fait référence à la révision du SCoT,
- Articles publiés par la presse locale (essentiellement Le Dauphiné Libéré et l'Essor) : annonce et compte-rendu de réunions publiques.

La concertation pour le diagnostic :

La préparation de l'avis du CLD s'est déroulée d'avril à juillet 2014 de la manière suivante :

- Réunion de présentation du Diagnostic / Enjeux le 22 avril 2014 par l'équipe projet du SYMBORD (18 personnes présentes),
- Mise en place de 8 groupes de travail (1 pour chacun des 7 enjeux + 1 groupe pour une approche transversale) Ces groupes ont présenté leurs remarques, en réunion CLD, le 12 mai 2014.
- Nouvelle réunion CLD le 19 mai (18 personnes) pour faire une synthèse des remontées des groupes de travail et identifier les points à mentionner dans l'avis,
- Envoi fin mai à l'équipe projet SCoT d'une note listant les données qu'il faudrait ajouter au diagnostic,
- Envoi le 18 juillet de l'avis du CLD sur le Diagnostic / Enjeux.

Cet avis a été présenté aux élus du Conseil syndical du SYMBORD le 2 octobre 2014.

La concertation pour le PADD :

La préparation de l'avis du CLD s'est déroulée de février à décembre 2015 de la manière suivante :

- Transmission au CLD début février 2015 des premières grandes orientations du PADD élaborées suite aux ateliers thématiques d'élus.
- 1ère réunion de travail du CLD le 10 février (25 personnes présentes) : l'objectif de la réunion était d'identifier (dans 5 groupes thématiques) le degré de cohérence entre les premières orientations du PADD définies par les élus avec les enjeux provenant du diagnostic.

- 2ème réunion de travail du CLD le 31 mars 2015 (11 personnes) : analyse du résultat des ateliers thématiques du 10 février 2015,
- Transmission le 9 avril 2015 au SYMBORD d'un document reprenant les conclusions des réunions des 10 février et 31 mars 2015,
- Présentation le 5 mai 2015 de la version 2 du PADD lors d'une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) à laquelle était convié le président du CLD. Transmission de cette version au CLD,
- Réunion de travail du CLD le 12 mai (12 personnes) et réunion du bureau du CLD le 19 mai (12 personnes) pour analyser la version 2 du PADD et préparer son avis.
- Transmission le 20 mai 2015 au SYMBORD d'un document notant les premières remarques du CLD.
- Suite à la transmission le 26 juin 2015 par le SYMBORD de la version 3 du PADD, le CLD a fait part de ses remarques par mail le 29 juin 2015 de manière à ce qu'elles soient disponibles pour la réunion du COPIL SCoT du 30 juin 2015,
- Le CLD communique le 8 décembre 2015 au SYMBORD son avis sur le PADD sur la base de la version 3 qui a fait l'objet de modifications mineures lors de la Conférence des maires du 1er octobre 2015,
- Présentation de l'avis du CLD sur le PADD le 7 janvier 2016 aux élus du bureau restreint du SYMBORD et le 4 février 2016 aux élus du Conseil syndical du SYMBORD.

Suite à la modification du périmètre du SCoT, le processus de révision du SCoT est repris intégralement avec émission d'un nouveau Diagnostic / Enjeux et d'un nouveau PADD. La Communauté de communes des Balmes Dauphinoises intégrée au périmètre du SCoT ne présente pas de caractéristiques très différentes des autres communautés de communes constituant le périmètre initial du SCoT. Il en résulte que le Diagnostic / Enjeux et le PADD sont très proches des versions initiales. Le CLD a donc décidé de simplement actualiser son avis sur le Diagnostic / Enjeux et celui sur le PADD et de les valider lors de sa réunion de bureau du 23 novembre 2016. Ces 2 avis ont été présentés le 16 mars 2017 aux élus du Conseil syndical du SYMBORD. Un représentant du CLD a par ailleurs participé à la réunion PPA sur le PADD du 16 février 2017.

La concertation pour le DOO et DAAC :

La préparation des avis du CLD sur le DOO et le DAAC s'est déroulée d'avril 2017 à juin 2018 de la manière suivante :

- Organisation d'une réunion publique (une quarantaine de personnes présentes) de lancement du processus le 3 avril 2017 comprenant 2 parties :
 - o Une présentation faite par le Chef de projet SCoT, sur le processus de révision du SCoT, notamment la phase élaboration du DOO, et sur les obligations de concertation avec la société civile,
 - o Une présentation faite par le président du CLD pour organiser l'intervention du CLD sur cette phase.
- Des réunions thématiques ont été réalisées en mai et juin 2017 (Mobilité : 18 mai et 12 juin – 13 personnes ; Energies renouvelables : 22 mai et 15 juin – 13 personnes ; Economie de proximité et économie circulaire : 7 et 19 juin – 19 personnes ; Limitation de la consommation d'espace : 8 et 20 juin – 13 personnes).
- Envoi le 26 juin 2017 au SYMBORD des propositions faites aux élus suite à ces réunions thématiques. Elles sont présentées sous forme de prescriptions et de recommandations.
- Envoi de l'avis du CLD sur le DOO le 21 mars 2018. Le CLD a notamment vérifié le degré de cohérence du DOO avec les propositions faites fin juin 2017 par l'utilisation d'un tableau qui a été communiqué pour information au SYMBORD (voir un extrait de ce tableau ci-après)

Propositions des groupes de travail du CLD mai - juin 2017							Version 4 du DOO de mars 2018 et DAAC Version 2 de mai 2018					
Groupe de travail	Thème	N°	Page	Libellé	Eventuel complément	P/R	Solution retenue	P/R	Page du DOO / DAAC	Cohérence avec propositions du CLD	principales raisons de non prise en compte des propositions du CLD	Commentaires éventuels
Mobilité	5 - Maillage du territoire par un réseau de voies vertes et de véloroutes	1	6	Prise en compte du schéma directeur vélo de l'Agence de Mobilité NI dans les documents d'urbanisme		P	Référence à ViaRhona + voie verte crémieu Arandon + boucles secondaires	P	93	Partiellement cohérent		Le cible concerne plus le vélo à usage de loisirs. Le schéma directeur vélo de l'Agence de Mobilité a été arrêté en avril 2018 suite aux demandes des Z CC de BD et de VDD
	6 - Mise en place de TàD dans les zones rurales	1	7	Mise en place de TàD dans les zones rurales	Pour les personnes n'ayant pas de moyens de déplacement	R	2 cibles pour secteur nord : jeunesse et personnes âgées	P	91	Cohérent		
	7 - Solutions alternatives pour les déplacements domicile-travail vers les ZA et les déplacements vers les zones commerciales	1	7	Pistes cyclables pour accéder aux ZA si utilisateurs potentiels > 50			Linéaires de pistes cyclables continues entre poles résidentiels, d'emploi et d'équipements publics et	P	92 et 93	Cohérent		
		2	7	Pistes cyclables pour accéder aux zones commerciales d'intérêt intercommunal						Non évoqué dans DAAC		
		3	7	Mise en place de PDE / PDIE			Encourager la pratique du covoiturage dans le cadre de l'élaboration de PDE / PDIE	P	88	Cohérent		D'autres modes de transport doivent être abordés lors de l'élaboration d'un PDE / PDIE (vélo notamment)

- Envoi de l'avis du CLD sur le DAAC le 4 juillet 2018. Le même tableau que ci-dessus a été également utilisé pour vérifier le degré de cohérence du DAAC avec les propositions faites fin juin 2017.
- Le CLD a par ailleurs participé aux « rencontres d'acteurs » organisées par le SYMBORD dans le cadre du DOO sur les thématiques suivantes :
 - o Agriculture : 30 mars 2016, 25 mai 2016 et 23 mai 2017
 - o Carrières : 23 juin 2017
 - o Environnement / ressources : 22 juin 2017
 - o Mobilité : 27 juin 2017
 - o Urbanisme / habitat : 24 mai 2017
 - o Il a également participé aux réunions PPA sur le DOO le 17 mai 2018 et sur le DAAC le 11 juillet 2018.

Les conseils de développement :

Les conseils de développement sont des instances de démocratie participative constituées de membres bénévoles issus de la société civile. Ils sont obligatoirement créés par les métropoles, communautés urbaines, d'agglomération, de communes (à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants), en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Elles engagent leurs travaux sur saisine de la collectivité territoriale ou par auto saisine.

Sur le territoire, seule la communauté de communes les Balcons du Dauphiné est dotée d'un conseil de développement. Ce Conseil de Développement a été contacté lors de sa création en février 2018. Compte tenu de l'avancée de la procédure de révision du Scot (finalisation du DOO) et du besoin de temps pour la mise en place de son organisation interne, le Conseil de Développement n'a pas pu s'investir dans le processus de révision. Il souhaite, en revanche, s'investir dans la mise en œuvre du projet.

Partie 2

La communication :

1. Le site Internet du Syndicat Mixte

Depuis le lancement de la démarche, une rubrique dédiée à la révision du SCoT a été intégrée au site internet du syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné: www.symbord.fr

Cette rubrique a été mise à jour régulièrement pour retranscrire l'avancement de la démarche et permettre ainsi à chacun d'accéder à toutes les informations sur la révision du SCoT. De nombreux documents ont été mis en ligne au fur et à mesure afin que le plus grand nombre puisse en prendre connaissance (évaluation de la mise en œuvre du SCoT de 2007, diagnostic complet, PADD, DOO, les Lettres du SCoT, les délibérations du Syndicat mixte...) et puisse suivre l'avancement des travaux.

érence territoriale - Mozilla Firefox
fichage Historique Marque-pages Outils ?
ce territoriale +
rd.fr/scot ☆ ↻ Google

SYMBORD SCOT CORA CLD

Accueil Nous contacter

SCOT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Notre territoire, qui a connu ces dernières décennies un développement très rapide, est soumis à des mutations et des pressions considérables. Cette évolution se constate physiquement dans nos paysages naturels et bâtis mais se traduit également par de nouveaux besoins pour les entreprises et de nouvelles attentes de la part des habitants.

La Boucle du Rhône en Dauphiné est un espace à enjeux majeurs en matière d'aménagement du territoire : les grands projets tels que le contournement fret de Lyon et d'itinéraire fret transalpin, de Ligne Grande Vitesse Lyon-Turin, ou encore l'extension de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry constituent des éléments de la nouvelle donne.

Aussi, face aux opportunités réelles qui s'offrent au territoire, les menaces sont bien existantes : phénomène de métropolisation, villages dortoirs, zones commerciales démesurées, autoroute traversant le territoire sans l'irriguer...

Il nous faut donc anticiper sur les développements futurs, pour que ces transformations représentent un réel bénéfice pour les habitants en terme de qualité de vie.

Le SCOT est l'expression de cette volonté.

En définissant des règles communes à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, le SCOT vise à faire converger autour d'un projet les multiples initiatives publiques ou privées qui construisent l'avenir de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

SCOT
Qu'est ce qu'un SCOT
Notre SCOT
La mise en œuvre
Echanges et partages
Révision de Notre SCOT
Télécharger

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
Espace réservé - [Identifiez-vous](#)
Site mis à jour: mercredi 03 avril 2013

Dans le volet SCoT du site internet du Syndicat Mixte, création d'un onglet révision de notre SCoT.

Révision de Notre SCOT, la « grenellisation » est en marche

Après environ 5 ans de mise en œuvre, le conseil syndical s'est posé la question de l'impact de l'évolution législative sur le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné. En effet, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la loi pour la modernisation de l'économie, ainsi que la loi d'orientations agricoles avaient modifié les principes généraux et le contenu des SCOT. C'est pourquoi, dans le deuxième semestre 2011, il avait été mené une évaluation du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné par rapport au nouveau référentiel législatif. Les résultats de cette évaluation avaient conduit les membres du syndicat mixte à délibérer, en octobre 2012, en faveur d'une révision complète du SCOT. La révision générale du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné était, certes, rendue nécessaire par l'évolution législative mais aussi en raison d'un besoin d'ajustements du document de 2007. Il était souhaité que la révision du SCOT ne soit pas un simple « reformatage » du SCOT approuvé en 2007 mais bien l'occasion de réaffirmer collectivement un projet de territoire et de renforcer l'efficacité de sa mise en œuvre. Cette volonté fut renforcée lors de l'évaluation de la mise en œuvre du SCOT réalisée en juin 2013. L'arrêté préfectoral n°38-201 6-06-30-007 a modifié le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale en juillet 2016 en l'étendant à la Communauté de Communes Les Belmes Dauphinoises. L'analyse des impacts de cette évolution de périmètre sur la procédure en cours a conduit les élus à stopper la révision prescrite en octobre 2012 pour conduire une nouvelle révision sur le périmètre élargi. Toutefois, un bilan de la procédure qui s'est déroulée d'octobre 2012 à juillet 2016 a été débattu et validé pour qu'il constitue le socle de réflexion de la révision générale du SCOT. Il est entendu que ce socle de réflexion ne « lie » pas les élus avant un pouvoir de décision dans le cadre de la nouvelle procédure, cependant il est un support de travail solide.

SCOT
Qu'est ce qu'un SCOT
Le SCOT approuvé (2007)
La mise en œuvre
Échanges et partages
Révision de Notre SCOT
Télécharger

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
 Espace réservé - [Identifiez-vous](#)
 Site mis à jour mardi 24 janvier 2017

Dans l'onglet révision de notre SCOT, possibilité de suivre la révision, à 2 niveaux :

Tout public : population, association...

Elus et PPA avec un espace réservé (avec identifiant). Les élus ont accès à de nombreux éléments dont des documents préparatoires. Les PPA ont accès aux éléments validés mis à leur disposition.



Révision de Notre SCOT

Délibération prescrivant la mise en révision de Notre SCOT
 Prescription concertation - CS 15/09/2016
 Abandon procédure 2012/2016 - CS 15/09/2016
 Bilan procédure 2012/2016 - CS 15/09/2016

Rapport final de l'évaluation de la mise en œuvre de Notre SCOT
 Évaluation de la mise en œuvre du SCOT BRD 2007-2013

Diagnostic
 Projet de diagnostic - septembre 2016

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
 Projet de PADD - décembre 2016

Plaquette Révision du Scot
 Plaquette

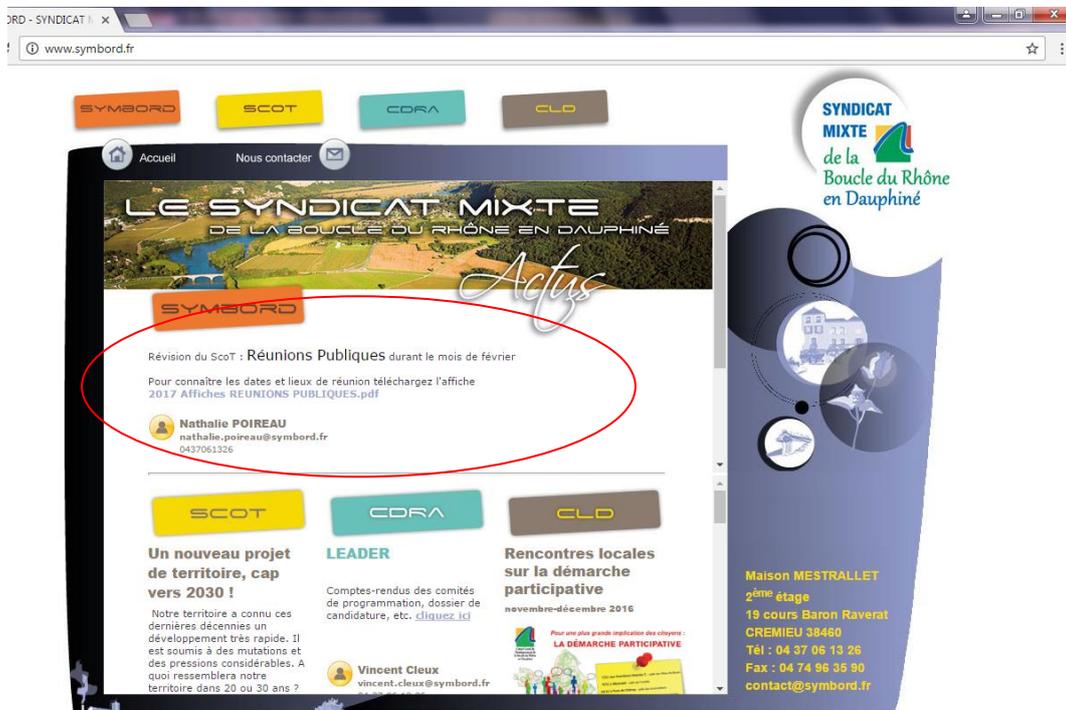
SCOT
Qu'est ce qu'un SCOT
Le SCOT approuvé (2007)
La mise en œuvre
Échanges et partages
Révision de Notre SCOT
Télécharger
 Notre SCOT
 Révision de Notre SCOT

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
 Espace réservé - [Identifiez-vous](#)
 Site mis à jour mardi 24 janvier 2017

Exemple de documents mis à la disposition du public :

délibération prescrivant la révision et les modalités de concertation





Mise en ligne d'informations régulières sur la page d'accueil

2. La lettre du Syndicat Mixte :

Pendant la révision du Scot 10 documents de communication ont été conçus.

Jusqu'en juin 2015, ces lettres s'appelaient « entre vues ». Elles ont ensuite changé de nomination : « autour du SYMBORD » puis ont pris la forme de plaquettes.

Afin d'habituer les élus à ces lettres, le choix a été fait de les envoyer dans un premier temps en format papier tout en assurant une diffusion électronique et une accessibilité sur le site internet.

C'est en juin 2015, qu'il a été décidé de généraliser l'envoi par courrier électronique et de laisser l'accessibilité à tous sur le site internet du syndicat mixte.

Ces lettres ont permis d'une part de sensibiliser les élus et les habitants sur les grands enjeux actuels et futurs du territoire mais aussi de tenir informer de l'état d'avancée des travaux et des réflexions.

SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné

DOSSIER GRENELLISATION DU SCoT
L'objectif fixé est clair et l'échéance proche : tous les SCoT doivent être « grenello compatibles » à l'échéance 2017.

INTERVIEW G. HERBACH OPCA
Le Cabinet Herbach accompagne le Syndicat mixte dans sa réflexion « Grenelle ».

CORA AVANTANT AVEC LA REGION
En concertant en mars d'ici fin avril, l'objectif est de consacrer les engagements disponibles sur les actions les plus structurantes.

ACTUALITÉS BRUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ
Publication : Juin 2015 - Le numéro 513

n°1 juillet 2012

ENTRE VUES
LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ

SCOT

EDITO
La Boucle du Rhône en Dauphiné vient de prendre une décision importante : le vote, à une très large majorité, lors du Conseil syndical du 24 mai dernier, en faveur de l'adoption d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale répondant pleinement aux exigences du Grenelle.

LA GRENELLISATION EST EN MARCHÉ !
Depuis son approbation, en décembre 2007, notre SCoT a vu le consensus législatif évoluer : Lois Grenelle I et II (dites Loi ENE), Loi pour la Modernisation Economique (L.M.E)... Plus récemment, le décret du 29 février 2012 est venu préciser les dispositions législatives issues de la Loi Grenelle II.

L'objectif fixé est clair et l'échéance proche : tous les SCoT doivent être « grenello compatibles » à l'échéance 2017. Ceci implique de notre part un travail conséquent d'analyse de la situation, d'élaboration de solutions et de hiérarchisation de nos actions, pour répondre aux enjeux actuels de notre territoire. C'est également l'occasion de prendre un peu de recul pour apprécier les effets, positifs ou non, déjà produits par notre SCoT et ainsi mieux préparer l'avenir.

Cette démarche de fond a débuté à l'automne dernier par un état des lieux confié au groupement spécialisé Opéra-Ecovia. Son but est de confronter, via une analyse matérielle, les dispositions de notre SCoT avec les exigences et l'esprit de la loi, et de distinguer les ajustements à caractère obligatoire, que nous devons faire, de ceux à caractère optionnel.

Depuis le début de l'année, les représentants des trois communautés de communes et de la commune isolée ont travaillé avec les cabinets missionnés sur les résultats et les scénarii possibles d'évolution du SCoT. Lors du Conseil syndical du 24 mai dernier, les élus ont délibéré en faveur d'une révision du SCoT pour prendre en compte les évolutions liées au Grenelle.

L'étape suivante aura lieu durant l'été, avec le lancement du marché de grenellisation de notre SCoT...

Le Conseil syndical

- Parution du numéro 1 « entre vues », juillet 2012
La grenellisation du SCoT est en marche.
L'objectif fixé est clair et l'échéance proche : Tous les SCoT doivent être « grenello compatibles » à l'échéance 2017.
- Parution du numéro 2 « entre vues », décembre 2012
Le choix du bureau d'étude et premiers éléments de calendrier
- Parution du numéro 3 « entre vues », avril 2013
Révision du SCoT : dialoguer et construire avec VOUS
- Parution du numéro 4 « entre vues », septembre 2013
Point sur la révision
- Parution du numéro 5 « entre vues », décembre 2013
- Parution du numéro 6 « entre vues », mai 2014
Point d'avancement révision
- Parution du numéro 7 « autour du Symbord », juin 2015
Point d'avancement révision

SCOT

LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT 2007
La mise en œuvre du SCoT approuvé en 2007 doit se poursuivre afin que les communes disposent de PLU compatibles avec les orientations du SCoT. Le bureau syndical du SYMBORD a émis, lors du second semestre 2014, un avis favorable sur les projets de PLU et d'AVAP de Verurier. En mars 2015, un avis défavorable a été rendu sur le projet de PLU de Voysillieu et un avis favorable sur celui de Saint-Sorlin-de-Morestel.

Accompagner les communes
Conscients de la complexité face à laquelle les communes peuvent parfois être confrontées, le Syndicat Mixte propose depuis plusieurs années un accompagnement spécifique lors de l'élaboration, la révision ou la modification des PLU. Ce support se traduit par les missions suivantes : cadrage de la démarche, élaboration du cahier des charges, aide pour le choix du bureau d'études, présentation des orientations du SCoT et accompagnement spécifique pour leur prise en compte dans le PLU, participation aux réunions de travail... Le Syndicat Mixte apporte également une assistance des projets en amont, en particulier dans les domaines suivants : urbanisme pré-opérationnel (projet en cours de bourg ou centres-villes, centres urbains...), habitats et foncier. Selon les besoins spécifiques en matière d'ingénierie, l'équipe technique du Syndicat Mixte peut jouer un rôle de coordination avec d'autres structures (CAUE, DOT, EOPORA...).

Pérenniser les actions de formation
À destination des élus et techniciens du territoire, les formations mises en place sont gratuites pour les collectivités adhérentes au CDRA. Fin 2014, 4 ateliers ont été organisés avec l'appui précieux du CAUE de l'Isère et l'aide financière de la Région Rhône-Alpes et du Département de l'Isère dans le cadre du CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Ils ont mobilisé ensemble 30 communes et 30 conseillers... habitats et foncier. Fin mai 2015, un 1^{er} atelier intitulé « La démarche de projet urbain : quelle méthode et quels outils pour conduire une opération d'urbanisme dans sa commune ? » a eu lieu. Le Syndicat Mixte prévoit d'organiser d'autres sessions durant le second semestre.

Actualité
Le thème de la qualité urbaine est porté par le SCoT depuis 2007. Dans la continuité des actions déjà engagées, les élus du Syndicat Mixte souhaitent entamer une réflexion sur la question des formes urbaines à travers la réalisation d'un référentiel durant le second semestre 2015.

Les objectifs ? Accompagner les collectivités du territoire dans leurs projets d'urbanisme et plus largement sensibiliser les différents acteurs locaux sur cette thématique.

Cette action sera aidée financièrement par la Région Rhône-Alpes dans le cadre des actions CDRA 2015.

Atelier du 3 octobre 2014 en mairie de Marestel

RÉVISION, CAP 2030
La révision générale du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné mobilise les élus du territoire depuis décembre 2012 autour de l'élaboration du nouveau projet de territoire. Trois grandes étapes sont nécessaires à la réalisation du SCoT.

Étapes

1 Rapport de présentation DIAGNOSTIC
Constats / Enjeux

2 PADD QUE VUULONS-NOUS FAIRE ?
Projet d'aménagement et de développement durable

3 DOO COMMENT ? LA BOÎTE À OUTILS
Document d'orientation et d'objectifs

Exemples
L'agriculture, une activité économique qui occupe plus de la moitié du territoire.

Avancement
Le diagnostic a été validé en février 2014 par le Conseil Syndical. Il dresse un portrait de la Boucle du Rhône en Dauphiné et aborde l'ensemble des thématiques du développement. Il a permis l'émergence des grands enjeux territoriaux et des défis de demain. Une présentation aux Personnes Publiques Associées et au CLD a eu lieu en avril 2014. Enfin, une série de trois réunions publiques a été organisée les 8 et 10 septembre 2014 à Charvieu-Chavagneux, Villemoirieu et Monnaieu-Verurier, réunissant un centaine de personnes.

www.symbord.fr-scot-revision

L'élaboration, par les élus du territoire, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable est en cours. Une conférence des Maires, cinq ateliers thématiques, trois ateliers territoriaux et un comité de pilotage ont été organisés, avec plus d'un cinquantaine d'élus. Les réflexions ont été riches et le projet de territoire se dessine. Afin de préciser, d'approfondir et de mieux partager les composantes du projet né de ces différentes instances, une séance de travail par EPIC a été organisée au mois de juin. Les Communautés de communes ont exprimé leurs visions et il s'agit aujourd'hui de les retravailler dans un document le plus fidèle possible. Le projet de PADD sera présenté en Conférence des Maires et débattu en Conseil Syndical le 7 juillet 2015.

Le SCoT identifie des espaces agricoles stratégiques à préserver. Ils doivent être retravaillés dans les PLU. L'urbanisation sera soigneusement interdite.

Diagnostique / Enjeux
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
Documents d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
Arrêt puis approbation du SCoT

JANVIER 2013 À FÉVRIER 2014
JUIN 2014 À JUILLET 2015
2015-2016
2014-2017

LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ

- Parution d'une plaquette, novembre 2015
Plaquette dédiée au diagnostic et au PADD
- Parution d'une plaquette, mai 2016
Plaquette dédiée au DOO
- Parution d'une plaquette, 2017
Plaquette dédiée à l'actualisation du diagnostic et au PADD suite à l'évolution du périmètre.

Exemple de plaquette

SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné

La révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné



Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné
Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Qu'est-ce que le SCoT?

C'est un document :

- Elaboré à l'initiative des collectivités locales
- Pour définir les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire dans les 15 à 20 ans à venir (anticiper, coordonner...)
- Qui assure la cohérence des différentes politiques locales
- Qui se traduit dans les documents d'urbanisme (document opposable)

Ce n'est pas un document qui délimite les zones constructibles ou inconstructibles

Pourquoi réviser le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, approuvé en 2007?

En octobre 2012, les membres du syndicat mixte ont délibéré afin de prescrire la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Cette révision du SCoT était rendue nécessaire par l'évolution législative mais aussi en raison d'un besoin d'ajustements du document de 2007. Il était souhaité que la révision du SCoT ne soit pas un simple « reformatage » du SCoT approuvé en 2007 mais bien l'occasion de réaffirmer collectivement un projet de territoire et de renforcer l'efficacité de sa mise en œuvre.

En juillet 2016, le périmètre du SCoT a évolué et intègre la Communauté de Communes Les Balnes Dauphinoises. Le 1^{er} janvier 2017, l'île Crémieu, le Pays des Couleurs et les Balnes Dauphinoises ont fusionné.

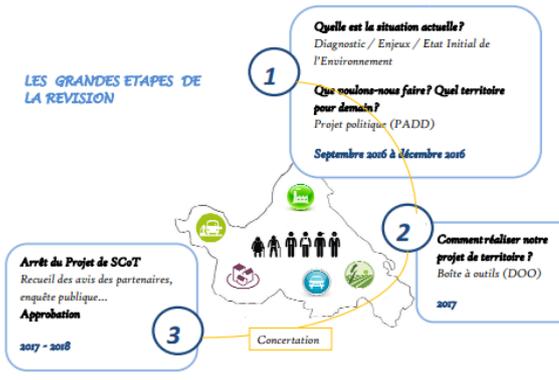
Les impacts de cette évolution de périmètre sur la procédure de révision étaient clairs et les élus ont dû stopper la révision prescrite en octobre 2012 pour en conduire une nouvelle sur le périmètre élargi. Le conseil syndical a ainsi prescrit cette nouvelle procédure le 15 septembre 2016.

Toutefois, un bilan de la procédure qui s'est déroulée d'octobre 2012 à juillet 2016 a été débattu et validé pour qu'il constitue le socle de réflexion de la révision générale du SCoT. Il est entendu que ce socle de réflexion ne « lie » pas les élus ayant un pouvoir de décision dans le cadre de la nouvelle procédure, cependant il est un support de travail solide.

SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné

La révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

LES GRANDES ETAPES DE LA REVISION



- 1** **Quelle est la situation actuelle?**
Diagnostic / Enjeux / Etat Initial de l'Environnement
Que voulons-nous faire? Quel territoire pour demain?
Projet politique (PADD)
Septembre 2016 à Décembre 2016
- 2** **Comment réaliser notre projet de territoire?**
Boite à outils (DOO)
2017
- 3** **Arrêt du Projet de SCoT**
Recueil des avis des partenaires, enquête publique...
Approbation
2017 - 2018

LES GRANDS DÉFIS DU TERRITOIRE

Positionnement et identité

- Un territoire à la croisée des principales agglomérations urbaines, dans l'aire métropolitaine lyonnaise et au cœur d'un bassin de population de 3 millions d'habitants.
- Un territoire entouré de réseaux autoroutiers et les lignes ferroviaires à grande vitesse.
- Un territoire de projet.
- Un territoire aux situations territoriales variées mais avec des problématiques qui se rejoignent.

Une croissance démographique et résidentielle soutenue

- Un fort essor démographique lié à l'évolution globale de l'aire métropolitaine lyonnaise, de la vallée urbaine du Nord Isère, de l'avant-pays savoyard.
- Des vagues d'urbanisation qui se sont diffusées d'ouest en est.
- L'attractivité du territoire repose sur la qualité du cadre de vie, l'offre foncière et les politiques de l'habitat.
- Des inégalités socio-économiques entre les villes, les communes rurales et les villages.
- Poursuite des tendances en faveur du desserrement résidentiel et du vieillissement de la population.

SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné

La révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Un territoire marqué par une forte dépendance à l'automobile

- Le territoire est maillé par un réseau de routes départementales.
- A proximité: Des infrastructures autoroutières, l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, des gares ferroviaires accessibles en rabattement sur les territoires voisins.
- La desserte en transports collectifs est assurée par les cars du Département mais la faible densité de population constitue un frein pour les solutions de transports collectifs. La mobilité est majoritairement automobile.

Un système économique en mutation

- Une grande proximité avec les principaux sites économiques métropolitains.
- Déséquilibre actif-emploi.
- L'industrie, un secteur d'activité encore très présent.
- L'emploi progresse dans le commerce, les transports logistique et dans les services aux personnes.
- L'agriculture, une activité économique qui occupe plus de la moitié du territoire.
- Des potentiels pour rendre le territoire plus attractif: aménagement numérique, tourisme.

Le cadre de vie et l'environnement:

- Un patrimoine naturel riche: mosaïque paysagère; près de 80% du territoire est en inventaires ou doté de protections réglementaires; présence d'une grande diversité d'espèces...
- Un patrimoine naturel fragile: L'artificialisation des sols et la fragmentation du territoire engendrent des risques majeurs de perte de biodiversité...
- Une richesse à valoriser, le patrimoine culturel et architectural (sites emblématiques, qualité architecturale des villages...). Un risque de banalisation.
- L'approvisionnement en eau potable assuré à partir des eaux souterraines. Les rendements des réseaux sont parfois faibles en raison de leur vétusté. Globalement, adéquation entre la capacité d'alimentation en eau potable et la population raccordée. Quelques communes présentent cependant un déficit capacitair.
- L'assainissement: la majorité des communes disposent de petites unités de traitement. Des unités de traitement plus importantes sont installées dans la vallée du Rhône. Certains dispositifs sont sujets à saturation et les rejets s'effectuent dans des milieux récepteurs de faible capacité. La mise en regard de la capacité épuratoire et la population raccordée met en évidence des communes présentant une inadéquation.
- Un territoire soumis à de multiples risques: inondation, nucléaire, transport de matières dangereuses...
- L'extraction de matériaux, spécificité et ressource du territoire (Une filière locale d'importance)

SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné

La révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

VERS QUELLE STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT?

LES PROJET DEBATTU PAR LES ELUS EN DECEMBRE 2016.

« La ville à la campagne » : le choix d'un développement résidentiel maîtrisé, qui concilie qualité du cadre de vie, services à la population et diversité du parc de logements

- Un développement résidentiel qui prend appui sur l'armature urbaine existante:
 - Les polarités de bassin de vie et les pôles relais seront ainsi les lieux privilégiés du développement, en lien avec le niveau d'équipements qui s'y trouve déjà. Néanmoins, les polarités de proximité et les villages continueront également à se développer, à leur mesure.
 - Des politiques de l'habitat centrées sur la qualité et l'équilibre des typologies de logements (répondre à tous les besoins).
 - Créer les conditions nécessaires au nouveau modèle de développement résidentiel, notamment en matière de capacités d'assainissement et d'alimentation en eau potable.

Un territoire créateur de richesses économiques et d'emplois

- Maintenir l'économie de proximité
- Permettre aux entreprises présentes de rester compétitives et de se développer
- Être un territoire attractif et accueillant pour les entreprises qui souhaiteraient s'installer dans la Boucle du Rhône en Dauphiné
- Tirer parti d'une situation géographique particulière, à proximité des grandes infrastructures de transport et non loin de sites économiques majeurs.
- Un appareil commercial qui joue le jeu de la qualité
- Soutenir l'activité agricole (qui remplit différentes fonctions: alimentation, paysage, environnement).
- Le tourisme: source de revenus et facteur d'image. Les potentiels dans le territoire sont importants; il s'agit de les rendre plus visibles et de structurer l'offre.
- Créer les conditions nécessaires au développement économique et à la croissance de l'emploi
 - o définir une stratégie à l'échelle de secteurs de projets,
 - o s'appuyer sur les zones d'activités existantes et envisager la quasi-totalité des nouvelles projets dans l'enveloppe foncière prévue au SCoT de 2007,
 - o améliorer les conditions de circulation et d'accès aux sites économiques,
 - o développer la desserte numérique.

Une stratégie d'aménagement et de développement adaptés au système de mobilité

- Apaiser les centres urbains tout en améliorant le réseau routier existant: les élus ont fait le choix d'identifier quelques projets prioritaires et de les porter collectivement auprès des autorités compétentes (exemples: contournements de l'agglomération pontoise et de Montalieu-Vercieu).
- Renforcer l'axe routier nord-sud pour une connexion optimisée au réseau autoroutier national
- Développer les transports en commun et les modes actifs en lien avec l'armature urbaine. Il s'agit notamment de favoriser la mise en place d'un réseau interurbain à haut niveau de service entre l'est de l'agglomération lyonnaise et Crémieu via l'agglomération pontoise, mais aussi d'améliorer le rabattement vers les gares voisines ou encore de développer le co-voiturage.

Préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles

- Prévenir l'armature verte
- Favoriser la biodiversité du territoire en protégeant les corridors écologiques
- Préserver l'espace agricole
- Privilégier les activités et usages respectueux de la ressource en eau
- Sécuriser l'accès à l'eau potable
- Protéger les milieux récepteurs
- Anticiper les évolutions climatiques et la crise énergétique
- Créer ou réhabiliter les ressources minérales
- Améliorer la gestion des déchets
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques
- Le Rhône, au cœur des enjeux environnementaux du territoire

Contact : Nadège ABON, chef de projet SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné 04 37 06 13 26

3. Les médias locaux

Rappel de quelques parutions avant 2016 :

Le Dauphiné Libéré, mars 2013 : «Territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné : Un nouveau Scot à l'horizon »

L'essor, mars 2013 : La Boucle du Rhône en Dauphiné révisé son Scot

Isère magazine, avril 2013 : « Une vision de l'Isère dans 15 ou 20 ans. »

Le Scot dans la presse locale :

Les affiches de Grenoble et du Dauphiné, septembre 2016 : avis administratif

L'essor, janvier 2017 « SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné : réunions publiques »

L'essor, février 2017 « Boucle du Rhône en Dauphiné : les défis d'un territoire »

Le Dauphiné libéré, février 2017 « A quoi ressemblera le territoire dans 20 ans »

Le Dauphiné libéré, février 2017 « L'avenir du territoire, source de débat »

Le Dauphiné Libéré, avril 2017 « Avenir du territoire : la société civile invitée à s'exprimer »

L'essor, avril 2017 : « Le Scot Boucle du Rhône en Dauphiné sous le regard de la société civile »

L'essor, juillet 2017 « Scot Boucle du Rhône en Dauphiné : la société civile s'en mêle »

Le Dauphiné Libéré, octobre et novembre 2018 : Infos pratiques « syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, réunions publiques »

L'essor, octobre 2018 « Symbord : réunions publiques pour la révision du Scot »

L'essor, octobre 2018 « Symbord : le Scot à l'épreuve des habitants »

Le Dauphiné Libéré, novembre 2018 « le schéma de cohérence territorial met le cap sur 2040 »



BOUCLE-DU-RHÔNE-EN-DAUPHINÉ : LES DÉFIS D'UN TERRITOIRE

Le schéma de cohérence territorial (Scot) de la Boucle-du-Rhône-en-Dauphiné est en révision. Il concerne les communautés de communes Lyon-Saint-Exupéry-en-Dauphiné et Les Balcons-du-Dauphiné.

Des réunions publiques ont permis de présenter la démarche et les orientations de développement et d'aménagement du territoire pour les 15 à 20 ans à venir afin d'assurer la cohérence des différentes politiques locales. Sa révision est devenue nécessaire pour un besoin d'ajustements et de mise en conformité avec la loi. Celui-ci avait été approuvé en 2007.

Fin 2012, les membres du syndicat mixte prescrivent sa révision générale afin de réaffirmer collectivement un projet de territoire et de renforcer l'efficacité de sa mise en œuvre. Au 1^{er} janvier 2017, l'Isle-Crémieu, le Pays des couleurs et les Balcons dauphinois ont fusionné, cette dernière intégrant donc le Scot. La révision est donc menée sur un périmètre élargi avec 53 communes.

Démographie plutôt galopante (pôles urbains et villages ont grossi), fragmentation de l'agriculture qui occupe 50 % du territoire, fragilité des milieux naturels... les enjeux sont multiples. Face à un développement anarchique et diffus, il s'agit de le recentrer sur les communes ayant

les infrastructures. Les agriculteurs sont confrontés à la perte de foncier, à des conflits d'usage... Autant de problématiques à expliquer aux habitants. Il faut concilier accueil de nouveaux habitants, agriculture, respect des milieux naturels...

Diagnostic, définition des enjeux, établissement de l'état initial de l'environnement ont été menés pour élaborer le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui précise la volonté politique pour le territoire. Alors que les communes sont contraintes à passer en plan local d'urbanisme (PLU), un tiers sera soumis au règlement national d'urbanisme limitant leur développement les amenant à demander des dérogations au préfet. Neuf communes sont en zone blanche, car provenant d'un autre Scot (Corbelin et les Balcons dauphinois).

Le Scot doit intégrer les lois nationales et les transcrire au niveau local : lois Grenelle (environnement), Pinel (document d'aménagement artisanal et commercial pour mieux le structurer), Alur (économiser le foncier), alors que la loi NOTRe a impacté le territoire (baisse du nombre d'intercommunalités, agrandissement du territoire, fusion de communes).

Le projet de SCOT devrait être arrêté à la fin de 2017.

■ Claire Thoinet



Lors de la réunion public à Villen

LE PORTE DU RHÔNE

VILLEMORIEU |

L'avenir du territoire, source de débat

Le développement et l'aménagement du territoire pour les quinze à vingt ans à venir. Tel était le menu proposé, mercredi, aux élus et citoyens rassemblés à la mairie de Villemoirieu. Il était question du Scot (schéma de cohérence territoriale), qui, comme son nom l'indique, assure la cohérence des différentes politiques locales sur la base d'un document élaboré à l'initiative des collectivités locales.

Trop d'espace consommé

Dans le respect des orientations définies par le PADD (projet d'aménagement et de développement durable), le DOO (document d'orientations de d'objectifs) détermine les orientations générales. Il définit les grands équilibres

entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il établit les conditions d'un développement urbain maîtrisé. Le territoire, situé à proximité de grands sites métropolitains et pourvoyeur d'emplois, est soumis à des influences. Avec un constat : le manque de gares implique un fort trafic automobile. Autres réalités : l'agriculture est en danger et le tourisme a un potentiel qu'il faut valoriser. Le territoire consomme beaucoup d'espace en termes de terrain ce qui entraîne une fragilisation des ressources.

L'assainissement et autres ressources sont indissociables du développement à venir. Il faut aider les agriculteurs pour favoriser les circuits courts et

reconsidérer le Rhône et ses affluents, enjeu environnemental majeur pour l'avenir.

André Mansiaux, président du comité local de développement, évoquait les déviations mises en place pour les poids lourds, telle celle de Janneyrias-Villette d'Anthon, maintenant utilisée par les véhicules légers. Permettant de rejoindre l'agglomération lyonnaise sans péage d'autoroute, elle est déjà saturée. Bernard Bouchet rappelait le « problème du Pont de Loyettes », le seul acceptant les convois exceptionnels sur le Rhône, mais qui débouche dans un « entonnoir » routier. Il faudrait faire des axes qui ne traversent pas les communes et suffisamment larges pour ne pas déranger le trafic.



élus et citoyens étaient invités à découvrir les enjeux pour le territoire et à s'exprimer quant à leurs vues sur son devenir.

ISLE-CRÉMIEU

Avenir du territoire : la société civile invitée à s'exprimer



À Crémieu, la salle de conférence de la Maison du Département du Haut Rhône dauphinois a abrité une réunion sur la révision du Schéma de cohérence territoriale. Les enjeux économiques et environnementaux sont à prendre en compte pour définir les grandes orientations du Scot.

La société civile est invitée à apporter sa contribution à la rédaction de ce document d'urbanisme qui va fixer pour les quinze à vingt ans à venir les règles de mise en cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le Conseil local de développement (CLD) de la Boucle du Rhône en Dauphiné invitait lundi, les acteurs socioprofessionnels et les citoyens du territoire (communautés de communes des Balcons du Dauphiné et Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné) à une réunion sur la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot). La troisième phase de la révision démarre

et cette réunion avait pour objectif de présenter comment le CLD prévoit d'y associer la société civile (citoyens, entreprises, associations...).

100 000 habitants concernés
Nadège Abon, chef de projet Scot au Symbord, rappelait le rôle du Scot, le territoire concerné (deux communautés de communes, 53 communes, 100 000 habitants), faisait un point sur l'avancement du projet de révision : le diagnostic est fait, l'état initial sur l'environnement également, reste à finaliser la justification des choix du PADD, l'évaluation environnementale, le projet stratégique, le document d'orientations et d'objectifs (DOO), et le DAAC (document d'aménagement arti-

sanal et commercial)... Il s'agit de définir les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

André Mansiaux, président du CLD, évoquait les contributions de la société civile à l'élaboration du Scot et du DOO, l'organisation de groupes de travail thématiques.

Cette phase doit aboutir à la rédaction du "document d'orientations et d'objectifs" (DOO) et son approbation par les élus du territoire d'ici la fin de l'année. C'est le document majeur du Scot car il est opposable et les plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux doivent être compatibles avec les prescriptions qu'il comporte.

SAINT-CHEF | VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018

Le schéma de cohérence territorial met le cap sur 2040



C'était l'avant-dernière réunion publique d'informations organisée par le Symbord pour la révision du SCoT des Boucles du Rhône en Dauphiné.

Ce lundi soir, le maire Noël Rolland, accueillait à la salle des Guillaumes Nadège Abon, cheffe de projet du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) porté par le Symbord (Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné) où elle animait une réunion publique concernant la révision du SCoT établi en 2007.

Depuis 2016, des élus travaillent un nouveau projet sur le territoire, élargi avec les Balcons du Dauphiné et associé dans sa future vision avec la communauté de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (Lysed). Ils sont en cours d'élaboration d'un document d'orientations et d'objectifs (DOO), comprenant la mobilité, l'environ-

nement et l'agriculture, l'économie et l'urbanisme.

Un diagnostic a déjà été élaboré et les consultations s'achèveront à la fin du mois. Après la phase administrative - environ neuf mois - l'approbation du SCoT pourrait être annoncée en septembre 2019.

Ces réunions d'information ont pour objectif de débattre avec la population et les élus sur la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 à 30 prochaines années. Il s'agit notamment de revoir les aménagements routiers, en préservant le cadre de vie et l'environnement de ce territoire créateur de richesse économique et d'emploi.

SYMBORD : LE SCOT A L'ÉPREUVE DES HABITANTS

Le syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Symbord) mène à son terme la révision du Scot (Schéma de cohérence territoriale) des communautés de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) et Lyon-Saint-Exupéry en Dauphiné (Lysed).

Les prochaines réunions publiques présenteront la synthèse du document (550 p.), ses principales orientations avant échanges avec les participants. Puis il sera arrêté et soumis à l'avis des institutions avant enquête publique en 2019.

Débutée en 2012, la révision du Scot (datant alors de 2007) de la Boucle du Rhône en Dauphiné s'achève. Son périmètre s'est élargi avec l'entrée des ex Balcons dauphinois. Des lois sont apparues avec leurs évolutions. Il faut se mettre en conformité, évaluer l'existant : cela



Réunion de travail pour la révision du Scot

fonctionne-t-il encore ? Les objectifs sont-ils atteints ? Le Scot régit les plans locaux d'urbanisme (PLU), de l'habitat (PLH)... Il définit les enjeux, donne une vue globale et les perspectives : espaces consommés, logements construits, équipements, infrastructures, réseaux d'assainissement, etc. Avec de nouvelles lois, il faut faire évoluer les modèles pour éviter des erreurs qui pourraient peser lourd dans le futur.

Les outils qui n'ont pas abouti sont évalués pour les faire évoluer voire en changer. « Les intercommunalités ont joué le jeu avec leur feuille de route », précise Nadège Abon, chef de projet. Le conseil local de développement, dont ses membres viennent de la société, est étroitement associé à l'élaboration. Des rencontres sont menées pour enrichir la réflexion avec les commerçants, carriers, agriculteurs... Le pro-

chain document hiérarchisera plus finement les communes, passant de deux à quatre définitions : pôles relais (Villemoirieu) se développant au contact des pôles urbains (Crémieu) ou pôles de proximité (Optevoz) disposant d'une attractivité auprès de villages alentours.

Les élus ont élaboré, du début à la fin, le document d'orientations et d'objectifs, le clarifiant dans les mots utilisés, différenciant ce qui est prescription (règle), ce qui est recommandation, apportant un code couleur. Si le Scot doit être respecté par les communes, le Symbord veut leur apporter expertise et outils pédagogiques, comme la formation et ce guide pratique qui décryptera des opérations pour donner des clés de lecture et décortiquera les étapes-clés. Les élus doivent négocier avec les opérateurs extérieurs en sollicitant des experts pour avoir une vision du site concerné par le projet.

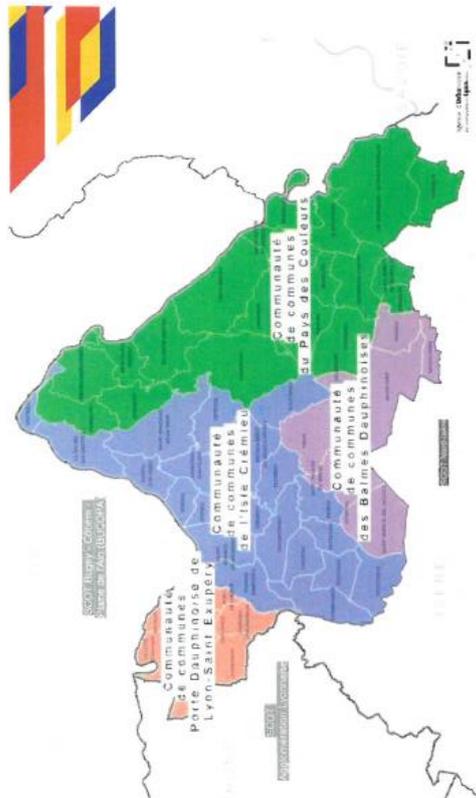
■ Claire Tholnet

4. Les autres supports de communication

Des articles concernant la révision du Scot ont été insérés dans les bulletins municipaux, dans les magazines intercommunaux et sur leurs sites internet.

Exemple de parutions dans les bulletins municipaux et magazines intercommunaux

Chavanoz



SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Révision du SCOt

Quelle ambition pour la Boucle du Rhône en Dauphiné dans 15 ou 20 ans ?

Notre territoire a connu ces dernières décennies un développement très rapide. Il est soumis à des mutations et des pressions considérables. Cette évolution se traduit également par de nouveaux besoins pour les entreprises et de nouvelles attentes de la part des habitants. De plus, la Boucle du Rhône en Dauphiné est un espace à enjeu en matière d'aménagement du territoire au regard de grands projets tels que la Ligne Grande Vitesse Lyon-Turin, ou encore l'extension de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry qui constituent des éléments de la nouvelle donne.

Aussi, face aux opportunités réelles qui s'offrent au territoire, les menaces sont bien existantes : phénomène de métropolisation, villages dorts,.... A quoi ressemblera notre territoire dans 20 ou 30 ans ?

Autant de constats qui ont poussé nos élus à travailler de concert à travers la création d'un premier Schéma de Cohérence territoriale dès 2007. En définissant des règles communes à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, le SCOt vise à faire converger autour d'un projet les multiples initiatives publiques ou privées qui construisent l'avenir de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Aujourd'hui, la révision du SCOt est engagée pour prendre en compte l'évolution législative ou encore les besoins de renforcement et d'élargissement du projet. Cette révision doit être un moment privilégié de réflexion sur le territoire pour que l'ensemble des acteurs locaux (élus, institutions publiques, citoyens, acteurs économiques...) puisse définir une ambition pour notre territoire et permettre sa mise en oeuvre.

Si vous souhaitez en savoir plus : www.symbord.fr

Si vous souhaitez en savoir plus : www.symbord.fr

Sermerieu

SCOT



Quelle ambition pour la Boucle du Rhône en Dauphiné dans 15 ou 20 ans ?

Notre territoire a connu ces dernières décennies un développement très rapide. Il est soumis à des mutations et des pressions considérables. Cette évolution se traduit également par de nouveaux

besoins pour les entreprises et de nouvelles attentes de la part des habitants. De plus, la Boucle du Rhône en Dauphiné est un espace à enjeu en matière d'aménagement du territoire au regard de grands projets tels que la Ligne Grande Vitesse Lyon-Turin, ou encore l'extension de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry qui constituent des éléments de la nouvelle donne.

Aussi, face aux opportunités réelles qui s'offrent au territoire, les menaces sont bien existantes :

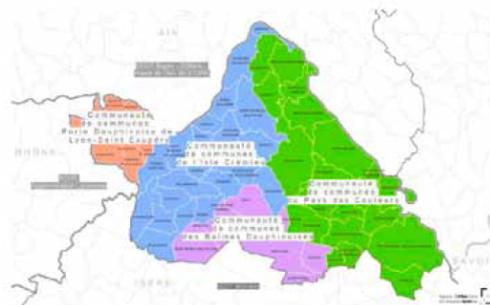
phénomène de métropolisation, villages dorts,.... A quoi ressemblera notre territoire dans 20 ou 30 ans ?

Autant de constats qui ont poussé nos élus à travailler de concert à travers la création d'un premier Schéma de Cohérence territoriale dès 2007. En définissant des règles communes à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, le SCOt vise à faire converger autour d'un projet les multiples initiatives publiques ou privées qui construisent l'avenir de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Aujourd'hui, la révision du SCOt est engagée pour prendre en compte l'évolution législative ou encore les besoins de renforcement et d'élargissement du projet. Cette révision doit

être un moment privilégié de réflexion sur le territoire pour que l'ensemble des acteurs locaux (élus, institutions publiques, citoyens, acteurs économiques...) puisse définir une ambition pour notre territoire et permettre sa mise en oeuvre.

Si vous souhaitez en savoir plus : www.symbord.fr



Dans le même temps, avec l'accord du Département, un giratoire d'accès a été réalisé sur la RD 124. Aujourd'hui la zone d'activités s'est développée, stimulée récemment par l'ouverture de la déviation de Janneyrias.

Début novembre 2016, on compte près de 14 sociétés installées, 2 entreprises sous compromis de vente et 3 ayant reçu un avis favorable pour leur installation.

Notons enfin que cette zone d'activités est placée sous le régime de la fiscalité professionnelle de zone, ce qui signifie que la Communauté de Communes perçoit l'intégralité de la fiscalité professionnelle, tandis que la Commune de Janneyrias bénéficie des revenus de la taxe foncière.



???
Plus d'infos

ZA Bois Saint-Pierre
Sociétés installées en 2016

- HADEF / ERIT ET SERRANO
- LANZETTI / France LINEAIRE INDUSTRIE
- OBJECTIF RABOTAGE / VEOBUS
- COPIEUR SYSTEM / PEDUZZI Isolation
- SOLOC / CYCLOPHARMA / AMICN / CERTIS
- FONDATEC / MGDE

SOUTIEN A L'ACTIVITE COMMERCIALE : COMMERCE MULTI-SERVICES À ANTHON

La Communauté de Communes a exercé sa solidarité, en 1996, pour aider la commune d'Anthon à disposer d'une activité commerciale de proximité pour ses habitants, activité dont elle était alors dépourvue.

Pour cela, la Communauté de Communes a fait construire un bâtiment pour accueillir un commerce multi-services qu'elle loue à un gérant.

Le premier bail fut signé en 1998 et aujourd'hui, le commerce est toujours actif et très apprécié des Anthonnoises et des Anthonnois. À noter que les élus d'Anthon s'étaient d'ailleurs cotisés sur leurs indemnités pour réaliser le projet.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

PARTICIPATION AU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné :

Dans le cadre de la compétence aménagement de l'espace, la Communauté de Communes est membre du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD), qui a la charge d'élaborer et de suivre l'évolution du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, dont dépend notre territoire, et qui englobe aussi les Communautés de Communes de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs (secteur de Morestel).

Actuellement, 14 conseillers titulaires émanant de notre Communauté de Communes nous représentent dans ce Syndicat.

Le SCOT est un document de planification et d'aménagement de l'espace sur un territoire précis. Il définit un véritable projet de développement à moyen terme ainsi qu'un cadre visant à la cohérence des différentes politiques sectorielles qui sont menées. Son importance est d'autant plus grande que les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) des communes doivent être compatibles avec ses prescriptions.

Notons enfin que notre SCOT vient d'entrer en révision, afin d'intégrer le territoire de la Communauté de Communes des Balnes Dauphinoises et prendre en compte diverses évolutions législatives.

Exemples de parutions d'informations sur les sites internet des communes

Optevoz : diffusion d'informations, transmission de documents (plaquette / PADD)

The screenshot shows the website www.optevoz.fr with the following content:

- Notre commune** (Left sidebar): Associations, Bibliothèque, Bulletin municipal, Conseil municipal, Commerces, Artisans, Entreprises, Commissions communales et extra-communales, Comptes rendus, Démarches en ligne, Ecole de la Vallée Désirée, Emploi, Informations générales, La Mairie vous accueille, Lettre Optevozienne, Liens externes, Location des salles communales, Plan de ville, Santé, Urbanisme.
- Actualités** (Main content):
 - Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné**
 - Le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné révisé actuellement son Schéma de Cohérence Territoriale.
 - Les élus du SYMBORD travaillent sur l'élaboration du diagnostic et du projet politique, appelé "Projet d'Aménagement et de Développement Durables".
 - Pour que vous puissiez suivre l'état d'avancement de la révision, le projet de diagnostic est téléchargeable sur le site internet du Syndicat Mixte (cliquer ici).
 - Ce document a vocation à évoluer tout au long de la procédure afin d'intégrer de nouvelles données ou encore les futures évolutions territoriales.
 - Quant au projet de PADD, vous le trouverez en pièce jointe, ainsi qu'une plaquette de présentation de 4 pages.
- Documents joints**:
 - Plaquette Révision SCOT SYMBORD 2016 (PDF - 1.39 Mo)
 - Projet PADD SCOT SYMBORD (PDF - 6.41 Mo)
 - Article SCOT SYMBORD (PDF - 105 Ko)
- Diaporama**: A slide showing the logo of the SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné.
- Recherche** (Top right): Search bar.
- Accédez aux Démarches en ligne** (Top right): Button.
- Contactez la mairie** (Top right): 314, rue Philippe Tassier, 38 480 Optevoz, Tél : 04 74 83 81 76, Fax : 04 74 83 88 13, Contact email / Horaires.
- Météo** (Top right): Lundi 16 janvier 2017, Optevoz -0°C, légères neiges, 12 km/h, 0%.
- Labels** (Bottom right): Logos for various regional and national entities.

Brangues : diffusion d'informations, transmission de documents

The screenshot shows a PDF document with the following content:

- Header**: SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné logo and title "La révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné".
- Text**:
 - UN NOUVEAU PERIMETRE, UNE NOUVELLE PROCEDURE.**
 - En octobre 2012, les membres du syndicat mixte ont délibéré afin de prescrire la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné.
 - Cette révision du SCoT était rendue nécessaire par l'évolution législative mais aussi en raison d'un besoin d'ajustements du document de 2007. Il était souhaité que la révision du SCoT ne soit pas un simple « reformage » du SCoT approuvé en 2007 mais bien l'occasion de réaffirmer collectivement un projet de territoire et de renforcer l'efficacité de sa mise en œuvre.
 - En juillet 2016, le périmètre du SCoT a évolué et intègre la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises.
 - Les impacts de cette évolution de périmètre sur la procédure de révision sont clairs: les élus doivent stopper la révision prescrite en octobre 2012 pour en conduire une nouvelle sur le périmètre élargi. Le conseil syndical a ainsi prescrit cette nouvelle procédure le 15 septembre 2016.
 - Toutefois, un bilan de la procédure qui s'est déroulée d'octobre 2012 à juillet 2016 a été débattu et validé pour qu'il constitue le socle de réflexion de la révision générale du SCoT. Il est entendu que ce socle de réflexion ne « lie » pas les élus ayant un pouvoir de décision dans le cadre de la nouvelle procédure, cependant il est un support de travail solide.
- Map**: A map of the Boucle du Rhône en Dauphiné region showing the SCoT perimeter and the new community of communes.

Conclusion : Avancées et limites de la concertation

Le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné a mis en place différentes formes d'association, d'information et de communication autour de son projet pour toucher le plus largement possible les partenaires, élus, acteurs, habitants du territoire.

Les formes mobilisées étaient variées afin d'impulser une démarche participative.

Concernant la concertation avec les élus et partenaires, les résultats montrent une implication du plus grand nombre.

La mobilisation des élus a été très importante et continue. Le Syndicat mixte a permis, par l'organisation de nombreuses rencontres territoriales et thématiques, d'avoir de vrais débats politiques sur l'aménagement du territoire.

L'association et la consultation régulière des personnes publiques associées (PPA), des organismes à consulter et des autres partenaires du Syndicat a permis un large débat sur les problématiques traitées par le SCoT.

Le syndicat mixte a cherché à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques, par la publication d'articles... La concertation avec les habitants semble la plus difficile à mettre en place ; les moyens d'expression mis à disposition sont peu utilisés.

La faiblesse de la participation citoyenne sur les Scot s'explique en partie par la difficulté d'appréhender le « grand territoire », par un manque de culture « SCoT », et par la longueur de la procédure d'élaboration.

Pour lever cette difficulté, la mise en place d'un travail continu, à toutes les étapes, avec le Conseil Local de Développement (instance consultative indépendante, constituée de membres bénévoles représentant la société civile sur les 2 EPCI membres) a été décidée. La diversité des acteurs du CLD, (secteur du territoire et expérience personnelle et/ou professionnelle) a permis au CLD de raisonner à une échelle territoriale afin d'établir des propositions sérieuses et étayées faites dans le souci de l'intérêt général.

Le principe d'échange de documents intermédiaires entre le SYMBORD et le CLD, défini d'un commun accord entre le président du Syndicat et le président du CLD, a permis une véritable participation à l'élaboration du Scot qui va au-delà de la simple information.